



Office Burundais des Recettes

“Je suis fier de contribuer à la construction du Burundi “



BULLETIN TRIMESTRIEL DES STATISTIQUES DE L'OFFICE BURUNDAIS DES RECETTES

4^{ème} trimestre 2021

AVRIL 2022

B.P 3465 BUJUMBURA II Tél : (+257)22 28 21 32 Webmail : obr.direction@obr.gov.bi - Web site : www.obr.bi





TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	3
LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES	4
SIGLES ET ABBREVIATIONS	5
AVANT PROPOS	6
INTRODUCTION	6
CHAPITRE I : CADRE CONCEPTUEL ET NOTE METHODOLOGIQUE	7
I.1. Principe général d'élaboration des statistiques du commerce extérieur au Burundi	7
I.2. Système d'enregistrement	7
I.3. Evaluation et mesure des quantités	8
I.4. Classification des produits	8
I.5. Traitement des données et production des tableaux	8
I.6. Limites	8
CHAPITRE II : ECHANGES COMMERCIAUX AVEC LE RESTE DU MONDE	9
II.1. Indicateurs du commerce extérieur	9
II.2. Statistiques des exportations	10
II.3. Statistiques des importations	12
II.4. Marché extérieur d'écoulement	15
II.5. Marché d'approvisionnement du Burundi	17
CHAPITRE III : INTEGRATION REGIONALE ET POLITIQUE DE FACILITATION DU COMMERCE	19
III.1. Les échanges par zone d'intégration économique	19
III.2. Politique de facilitation du commerce	24
CHAPITRE IV : AUTRES STATISTIQUES DE L'OBR	28
IV.1. Immatriculations des contribuables	28
IV.2. Immatriculations des véhicules	28
IV.3. Collecte des recettes	29
ANNEXES	30



LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES

1. Liste des tableaux

Tableau 1 : Exportations du pays au 4 ^{ème} trimestre (millions de BIF)	11
Tableau 2 : Principaux produits d'exportation au 4 ^{ème} trimestre 2021 vs 2020 (en millions BIF)	11
Tableau 3 : Valeurs des importations au 4 ^{ème} trimestre selon les régimes douaniers (en millions BIF)	12
Tableau 6 : Exportation du Burundi vers la CAE au 4 ^{ème} trimestre 2021 (en millions de BIF)	19
Tableau 7 : Importations en provenance des pays de la CAE au 4 ^{ème} trimestre 2021 (million de BIF)	20
Tableau 8 : Exportations vers les pays membres du COMESA au 4 ^{ème} trimestre 2021 et 2020 (millions de BIF)	20
Tableau 9 : Importations en provenance du COMESA au 4 ^{ème} trimestre 2021 (millions de BIF)	21
Tableau 10 : Exportations vers les pays de la CEPGL au 4 ^{ème} trimestre 2021 (million de BIF)	21
Tableau 11 : Importations en provenance de la CEPGL au 4 ^{ème} trimestre 2021 (en millions de BIF)	22
Tableau 12 : Exportations vers les pays membres de la CEEAC au 4 ^{ème} trimestre 2021 (en millions de BIF)	22
Tableau 13 : Importations du Burundi en provenance de la CEEAC au 4 ^{ème} trimestre en 2021 (en millions de BIF)	
Tableau 14 : Exportations vers les pays de l'UE au 4 ^{ème} trimestre 2021 (en millions de BIF)	23
Tableau 15 : Importations originaires des pays membres de l'UE au 4 ^{ème} trimestre 2021 (en millions de BIF)	24
Tableau 16 : Valeur des biens exonérées au profit des investisseurs au 4 ^{ème} trimestre 2021 (en millions BIF)	25
Tableau 17 : Valeur des importation du Burundi dans le cadre du TDU au 4 ^{ème} trimestre 2021 (en millions BIF)	26
Tableau 18 : Transactions effectuées par les Opérateurs Economiques Agréés au 4 ^{ème} trimestre 2021	27
Tableau 19 : Effectif des nouvelles immatriculations des contribuables au 4 ^{ème} trimestre 2021	28
Tableau 20 : Effectif des véhicules immatriculés au 4 ^{ème} trimestre 2021	28
Tableau 21 : Performance de la collecte des recettes au 4 ^{ème} trimestre 2021 (En Millions BIF)	29
Tableau 22 : Croissance de la Collecte des recettes au 4 ^{ème} trimestre 2021 (en milliards BIF)	29

2. Liste des graphiques

Graphique 1 : Les indicateurs du commerce extérieur du Burundi au 4 ^{ème} trimestre 2021 versus 2020	10
Graphique 2 : Exportations par continent au 4 ^{ème} trimestre 2021 et 2020 (en %)	15
Graphique 3 : Les principaux pays de destination des exportations pour le 4 ^{ème} trimestre 2021 et 2020 (en %).....	16
Graphique 4 : Part des Continents dans les importations du pays au 4 ^{ème} trimestre 2021 vs 2020 (en %)	17
Graphique 4 : Part des Continents dans les importations du pays au 4 ^{ème} trimestre 2021 vs 2020 (en %)	17
Graphique 5 : Principaux pays fournisseurs au 4 ^{ème} trimestre 2021 vs 2020 (en %)	18



SIGLES ET ABBREVIATIONS

ADB	: Agence de Développement du Burundi
BIF	: Francs Burundais
BRB	: Banque de la République du Burundi
CAE	: Communauté de l'Afrique de l'Est
CAF	: Coût, Assurance et Fret
CDA	: Commissariat des Douanes et Accises
CEEAC	: Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale
CEPGL	: Communauté Economiques des Pays des Grands Lacs
CITI	: Classification Intérrationale Types des Industries
COMESA	: Common Market for Eastern and Southern Africa
CTI&RNF	: Commissariat des Taxes Internes et Recettes Non Fiscales
CTCI rév4	: Classification Type du Commerce International, révision 4
EAC	: East African Community
EX1	: Exportation définitive
EX2	: Exportation temporaire
EX3	: Réexportation
FOB	: Free on Bord
n.d.a	: non dénommé ailleurs
ISTEEBU	: Institut des Statistiques et d'Etudes Economiques du Burundi
OBR	: Office Burundais des Recettes
OMD	: Organisation Mondiale des Douanes
OTB	: Office du Thé du Burundi
ONU	: Organisation des Nations Unies
RDC	: République Démocratique du Congo
SAFE	: Standart for Securing and Facilitating Global Trade
SH	: Système Harmonisé
TDU	: Territoire Douanier Unique
TEC	: Tarrif Extérieur Commun
T4_ 2020	: Quatrième trimestre 2020
T4_ 2021	: Quatrième trimestre 2021
UE	: Union Européenne
VRMS	: Vehicle Registration Management System



AVANT PROPOS



LE COMMISSAIRE GENERAL
Jean Claude MANIRAKIZA

Depuis l'année 2016 jusqu'à fin juin 2020, l'Office Burundais des Recettes publiait périodiquement dans un document, la synthèse et l'analyse des opérations relatives aux échanges commerciaux des biens avec le reste du monde. Soucieux de continuer à informer ses partenaires et les utilisateurs des données statistiques, l'OBR a jugé bon d'élargir le champ d'action de ce document en y intégrant, à partir du troisième trimestre 2020, d'autres données qui pourraient servir de référence ou d'information. Ce document est appelé « Bulletin trimestriel des Statistiques de l'Office Burundais des Recettes ».

Ce bulletin traduit la volonté de l'OBR de mettre à la disposition du public (Opérateurs Economiques, Etudiants, Chercheurs, Administration, Universités ...), les données sur le commerce extérieur du Burundi, le degré d'intégration du pays dans diverses organisations, le niveau d'exécution de certaines clauses réglementaires de la loi budgétaire, l'immatriculation des contribuables et des véhicules ainsi que la performance et la croissance de la collecte des recettes.

Le document ci-présent présente les données du quatrième trimestre 2021. Les données présentées dans ce bulletin montrent que la valeur des importations au cours de la période ci-haut citée s'élève à 523 389,2 millions de BIF, tandis que celle des exportations s'élève à 158 843,3 millions de BIF. Ainsi, la balance commerciale dégage un déficit de 364 545,9 millions de BIF tandis que le taux de couverture des importations par les exportations est de 30,3%. Par ailleurs, 5 656 nouveaux contribuables ont été immatriculés, dont 3 196 assujettis aux différents impôts et taxes. De plus, pour la même période, 4 305 engins ont été immatriculés et les données révèlent que les motos et les voitures ont été les plus immatriculées aux taux de 51,1% et 23,3% respectivement. Signalons également que la collecte des recettes au cours de la période sous analyse a été performante à 106,4% tandis que la croissance par rapport à la même période de 2020 est de 11,4%.

INTRODUCTION

Le présent bulletin commente les statistiques sur le commerce extérieur des marchandises du Burundi et sur les autres statistiques de l'OBR pour une période couvrant le quatrième trimestre 2021.

Ce bulletin est élaboré à partir de la base de données du Système d'Information Douanier (ASYCUDA World), d'une source complémentaire qui retrace les flux des marchandises passant par les postes douaniers non encore informatisés, des données collectées par la BRB sur ses ventes de l'or non monétaire, des réexportations du kérosène et des données complémentaires fournies par l'OTB sur les exportations du thé. Il prend également source dans les rapports consolidés des recettes, des extractions à partir de l'application VRMS et des données sur l'immatriculation des contribuables. Le contenu de ce document fait ressortir des informations relatives aux échanges commerciaux entre le Burundi et le reste du monde, les informations sur la politique de facilitation du commerce, sur l'immatriculation des contribuables et des véhicules et sur les recettes collectées par l'OBR pour la période concernée.

Ce bulletin comprend quatre chapitres, à savoir :

- ✓ Le cadre conceptuel et note méthodologique ;
- ✓ Les échanges commerciaux avec le reste du monde ;
- ✓ L'intégration régionale et la politique de facilitation du commerce ;
- ✓ Les autres statistiques de l'OBR.



CHAPITRE I CADRE CONCEPTUEL ET NOTE METHODOLOGIQUE

La production du Bulletin Trimestriel des Statistiques de l'OBR est régie par la Loi sur la Gestion des Douanes de la Communauté Est Africaine, édition 2004 ; la Loi n° 1/22 du 5 novembre 2021, portant révision de la loi N°1/11 du 14 juillet 2009 création, organisation, fonctionnement de l'Office Burundais des Recettes et la Loi no 1/17 du 25 septembre 2007 portant organisation du Système Statistique National et ses textes d'application.

La méthodologie suivie dans l'élaboration de ce bulletin prend source principale dans le document «Statistique

du Commerce International des Marchandises : concepts et définitions, 2010» développé par le Département des Affaires Economiques et Sociales, Division de Statistique à l'ONU ainsi que dans d'autres textes et lois régissant le système statistique burundais.

D'autres ouvrages et documents aussi importants ont été utilisés pour confectionner ce document. Il y a entre autres, la Convention de Kyoto révisée, la Classification Type pour le Commerce International, le Tarif Extérieur Commun de l'EAC, version 2017, la Loi Budgétaire, certaines ordonnances ministérielles et les notes de service.

I.1. Principe général d'élaboration des statistiques du commerce extérieur au Burundi

Selon les normes internationales de l'ONU, sont inclus dans les statistiques du commerce international des marchandises, tous les biens dont l'entrée « *importation* » ou la sortie « *exportation* » augmente ou diminue le stock des ressources

matérielles du pays. Ainsi, les données utilisées pour l'accomplissement de ce travail sont principalement issues des déclarations en douane à la suite des flux des biens sur le territoire statistique national.

I.2. Système d'enregistrement

Pour l'enregistrement des opérations du commerce, le manuel des Nations Unies préconise d'adopter le système du commerce général ou spécial selon le cas. Pour des raisons pratiques liées à la compilation des statistiques sur le commerce international, le manuel des Nations Unies recommande l'utilisation du système de commerce général.

Tenant compte de cette recommandation et selon les procédures douanières en vigueur, sont inclus dans les statistiques sur le commerce international des marchandises, les biens franchissant les frontières du Burundi en vertu des régimes douaniers suivants :

► A l'exportation :

- ✓ Exportation à titre définitif : exportation sans retour des produits d'origine burundaise (EX1 : régime 1000 ; EX9 : Régime 9000 : pour les marchandises ne dépassant pas 2000 dollars) ;
- ✓ Exportation temporaire : exportation des produits qui feront objet de retour sans changement de nature (EX2 : régimes 2000 et 2100) ;
- ✓ Réexportation des marchandises en suite d'admission temporaire, d'entrée en zone franche ou en suite d'entrepôt public, privé, ou spécial (EX3 : régimes 3053, 3070, 3071, 3073, 3078) et EX1 : régime 1100 qui concerne l'exportation des produits nationalisés.

► A l'importation :

- ✓ Dédouanement pour une mise en consommation définitive (IM4 : régimes 4000 et 4100, 4200 et 4300 ; IM9 : Régime 9000 : pour les marchandises ne dépassant pas 2000 dollars) ;
- ✓ Entrepôt sous douane : entrepôt privé, entrepôt public, Duty Free et spécial et l'entrepôt dans le cadre du Territoire Douanier Unique (IM7 : régimes 7000, 7100, 7200, 7300 et SW7 : régime 7800) ;
- ✓ Les admissions temporaires ou en zones franches (IM5 : régimes 5000 et 5300) ;
- ✓ Les réimportations des marchandises (régimes 6020 et 6030) .



I.3. Evaluation et mesure des quantités

La valeur des importations est établie en termes CAF alors que celle des exportations l'est sur base

FOB. Les valeurs sont exprimées en millions de Francs Burundais.

I.4. Classification des produits

Plusieurs classifications des produits ont été proposées selon les besoins des uns et des autres. Ici, il faut citer notamment le SH qui désigne et codifie les marchandises et qui ventile les marchandises selon le critère tarifaire, la CTCI rev.4, la CITI, etc....

Pour répondre aux multiples besoins de nos différents lecteurs, ce bulletin présente les statistiques

sur le commerce extérieur selon la Nomenclature SH (version 2017) et la Nomenclature CTCI (rev.4).

Alors que la CTCI tient compte de l'utilisation économique des produits, le SH se base sur le critère tarifaire. Comme la Douane utilise la Nomenclature SH, pour passer à la nomenclature CTCI, un tableau de passage du SH à la CTCI rev4 se trouve dans le document.

I.5. Traitement des données et production des tableaux

Le traitement des données se fait avec le logiciel Excel. Les exportations du thé captées par les services de la Douane sont remplacées par les données fournies par l'Office du Thé du Burundi car le transfert de propriété se constate une fois le thé vendu au Kenya. Des clés de répartition entre les pays consommateurs du thé sont fournies à

l'ISTEEBU et à la BRB par l'OTB.

Les autres données proviennent du logiciel VRMS utilisé dans l'immatriculation des véhicules, de la compilation des données sur l'immatriculation des contribuables ainsi que des recettes collectées sur les différents centres de collecte.

I.6. Limites

Les données présentées ici ne comprennent pas les données des transactions commerciales transfron-

alières informelles et les données sur les importations et exportations de l'énergie électrique.



CHAPITRE II

ECHANGES COMMERCIAUX AVEC LE RESTE DU MONDE

Le développement de ce chapitre sur les échanges commerciaux avec le reste du monde concerne les indicateurs du commerce extérieur, les statistiques sur les exporta-

tions, les principaux produits d'importation et d'exportation, les marchés d'écoulement des produits locaux, et enfin des marchés d'approvisionnement pour le Burundi.

II.1. Indicateurs du commerce extérieur

Le commerce extérieur au Burundi est composé des flux sur les importations et sur les exportations. Ces flux permettent de mettre en place la balance

commerciale et le taux de couverture des importations par les exportations.

II.1.1. Les flux des marchandises

➤ **Les exportations du Burundi ont augmenté de 92,4% au quatrième trimestre 2021 base 2020.**

Au quatrième trimestre 2021, les exportations ont augmenté de 92,4% par rapport à la même période de 2020, passant de 82 548,6 millions BIF à 152 843,2 millions BIF en 2021. Cette forte augmentation est due au fait qu'il n'y avait pas eu d'exportations de l'or au quatrième trimestre 2020

➤ **Les importations ont augmenté de 24,5% au quatrième trimestre 2021 base 2020.**

Les importations du pays ont augmenté de 24,5% au cours de la période sous analyse passant de 420 487,1 millions BIF en 2020 à 523 389,2 millions BIF en 2021.

II.1.2. La Balance Commerciale et le taux de couverture

Le solde de la Balance Commerciale est la différence entre la valeur des exportations et la valeur des importations des marchandises. Une balance commerciale positive signifie que le pays exporte plus de biens (en termes de valeur) qu'il n'en importe ; on parle alors d'excédent commercial ou de balance commerciale excédentaire. Dans le cas contraire, on parle de déficit commercial ou de balance commerciale déficitaire.

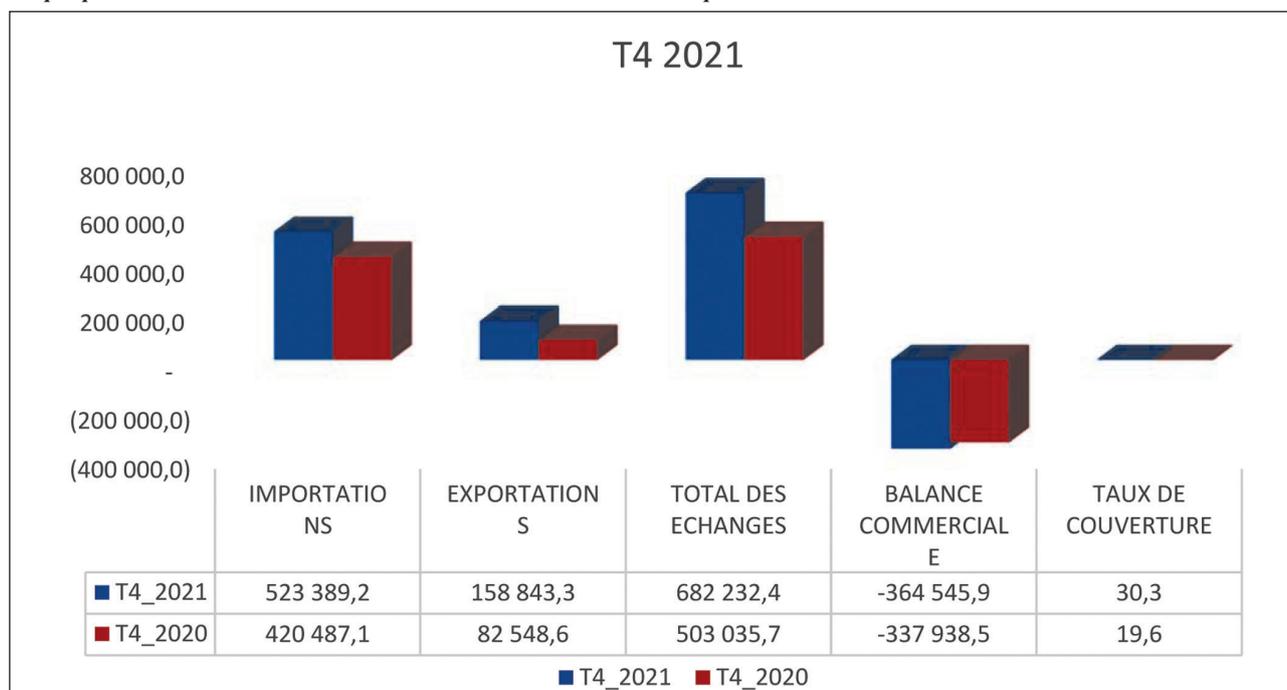
• les exportations ayant augmenté , les termes

de la balance commerciale se sont améliorés de 7,9%. En effet, la balance commerciale au quatrième trimestre passant de -337 938,5 millions BIF en 2020 à - 365 545,9 millions BIF en 2021;

- Les échanges commerciaux ont augmenté de 35,6% par rapport à la même période de 2020 ;
- Le taux de couverture des importations par les exportations s'est amélioré de 10,7 points au quatrième trimestre 2021, passant de 19,6% en 2020 à 30,3% en 2021.



Graphique 1 : Les indicateurs du commerce extérieur du Burundi au quatrième trimestre 2021 versus 2020



Source : Base des données du système ASYCUDA et bases complémentaires

II.2. Statistiques des exportations

Ce paragraphe fournit l'information sur les exportations tout en distinguant les exportations définitives des produits locaux, les exportations temporaires et les réexportations. En plus de cette présentation générale, il est mis en exergue les

principaux produits d'exportation en se basant sur la nomenclature SH à 4 positions. Ici le critère retenu est un minimum de 1% de la valeur totale des exportations.

II.2.1. Exportations domestiques versus Réexportations

Les exportations totales se composent :

- ✓ Des exportations définitives des produits locaux , c'est-à-dire les exportation sans retour des biens produits ou fabriqués sur le territoire économique du pays ;
- ✓ Des exportations temporaires des produits pour le perfectionnement passif ou en retour en l'état ;
- ✓ Des réexportations qui sont des exportations des biens d'origine étrangère ayant été auparavant enregistrés comme des importations (mise en consommation ou sous régimes suspensifs).

Le montant global des exportations au quatrième trimestre 2021 se répartit en exportations définitives

des produits domestiques pour une valeur de 149 433,1 millions de BIF, des exportations temporaires pour une valeur de 5 566,6 millions de BIF et 3 843,5 millions de BIF pour les réexportations, selon les procédures douanières.

Comparativement à la même période de 2020, les exportations définitives des produits locaux ont augmenté de 100,2% tandis que les exportations temporaires ont augmenté de 61,6%. Quant aux réexportations, elles ont connu une diminution de 13,6%. Globalement, les exportations totales ont augmenté de 92,4% en passant de 82 548,6 millions de BIF au quatrième trimestre 2020 à 152 843,2 millions de BIF en 2021 comme le montre le tableau 1.



Tableau 1 : Exportations du pays au quatrième trimestre (millions de BIF)

Type flux		Regime	Nom flux	T4_2021	T4 2020	Variation en %
Exportations définitives des produits locaux	EX1	1000	Exportations définitives de produit national	146 874,6	63 799,2	130,2
	EX9	9000	Exportations définitives de produit national ne dépassant pas 2000 USD	2 558,5	10 858,9	-76,4
TOTAL DES EXPORTATIONS DEFINITIVES DES PRODUITS LOCAUX				149 433,1	74 658,1	100,2
Exportations temporaires	EX2	2000	Exportation temporaire de produit national	4 531,4	3 444,4	31,6
		2100	Exportation temporaire de produit nationalisé	1 035,3	-	
TOTAL DES EXPORTATIONS TEMPORAIRES				5 566,6	3 444,4	61,6
Réexportation	EX3	3050	Réexportation en suite d'admission temporaire	111,0	632,6	-82,4
		3053	Réexportation en suite d'entrée en zone franche	66,2	54,8	20,7
		3071	Réexportation en suite d'entrepôt public	-	1,5	-100,0
		3078	Réexportation en suite de mise en entrepôt dans le cadre du TDU	2 872,4	2 782,2	3,2
	EX1	1100	Exportations des produits nationalisés	793,9	975,0	-18,6
TOTAL DES REEXPORTATIONS				3 843,5	4 446,1	-13,6
TOTAL DES EXPORTATIONS ET REEXPORTATIONS				158 843,3	82 548,6	92,4

Source : Base des données extraites du système ASYCUDA et bases complémentaires

II.2.2. Principaux produits locaux exportés.

Ce paragraphe traite des principaux produits locaux que le pays a exportés au cours du quatrième trimestre 2021.

✓ **Plus de 90% de la valeur des exportations sont dominés par 6 produits.**

Les exportations du Burundi au quatrième trimestre 2021 sont essentiellement dominées par l'or, le café, les minerais de niobium, de tantale et de vanadium ; le thé, les bières et les cigarettes qui totalisent à eux seuls 91,8% de la valeur totale des exportations des produits

locaux comme le montre le tableau n°2.

✓ **Diminution de la valeur des produits locaux exportés entre les 2 périodes**

Comparativement à la même période de 2020, la valeur des exportations des produits locaux a augmenté de 100,2%. Cela est principalement expliqué par l'exportation de l'or au cours du 4ème trimestre et l'augmentation des exportations d'autres minerais, du thé et de la bière par rapport à la même période de 2020

Tableau 2 : Principaux produits d'exportation au quatrième trimestre 2021 vs 2020 (en millions BIF)

HS4	Description	T4 2021		T4 2020		Variation en %
		Valeur	Part en %	Valeur	Part en %	
7108	Or sous forme brut	80 170,5	53,6			
0901	Café	26 368,8	17,6	35 174,1	47,1	-25,0
2615	Minerais de niobium, de tantale, de vanadium ou de zirconium et leurs concentrés.	11 838,9	7,9	4 664,0	6,2	153,8
0902	Thé	11 623,7	7,8	8 906,6	11,9	30,5
2203	Bières de malt.	4 108,1	2,7	3 197,2	4,3	28,5
2402	Cigares et cigarettes	3 090,4	2,1	3 026,1	4,1	2,1
7210	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés	2 690,5	1,8	7 707,0	10,3	-65,1
1101	Farines de froment (blé) ou de méteil	2 284,4	1,5	4 260,3	5,7	-46,4
2611	Minerais de tungstène et leurs concentrés	1 730,8	1,2	766,9	1,0	125,7



7214	Barres en fer ou en aciers non alliés, simplement forgées	1 435,4	1,0	1 153,1	1,5	24,5
TOTAL PRINCIPAUX PRODUITS		145 341,5	97,3	68 855,4	92,2	111,1
AUTRES PRODUITS		4 091,6	2,7	5 802,7	7,8	-29,5
TOTAL		149 433,1	100,0	74 658,1	100,0	100,2

Source :Base des données extraites du système ASYCUDA et bases complémentaires

II.3. Statistiques des importations

II.3.1. Importations par régimes douaniers

Les importations du quatrième trimestre 2021 s'élèvent à 523 389,2 millions de BIF. Selon les régimes douaniers en vigueur aujourd'hui au Bu-

rundi, ce montant est réparti comme décrit dans le tableau ci-dessous.

Tableau 3 : Valeurs des importations au quatrième trimestre selon les régimes douaniers (en millions BIF)

Type de flux		Regime	Nom du regime	T4_2021	T4_2020	Variation
Valeur des importations sous le regime commun	IM4: Mise en consommation directe des biens d'une valeur supérieure à 2000 USD	4000	Mise en consommation directe	230 275,5	223 767,7	2,9
		4100		6 629,4	5 940,0	11,6
		4200		-	-	
	4300	4,2		-		
	IM9: Mise en consommation directe des biens d'une valeur inférieure à 2000USD	9000	Mise en consommation en régime simplifié	11 410,3	11 409,3	0,0
Valeur des importations sous le regime commun				248 319,3	241 117,0	3,0
Regimes économiques	IM5: Régime des admissions temporaires	5000	Admission temporaire	945,4	1 784,7	-47,0
		5300	Entrée en zone franche	64,6	57,0	13,2
	IM6: Réimportation	6020	Réimportation en suite d'une exportation temporaire	4 498,2	1 389,6	223,7
	IM7: Régime de mise en entrepôt	7000	Entrée en entrepôt privé	-	-	
		7100	Entrée en entrepôt public	187,2	667,6	-72,0
SW7: Mise en entrepôt dans le cadre du TDU	7800	Entrée en entrepôt dans le cadre du TDU	269 374,5	175 471,3	53,5	
IMPORTATIONS SOUS LES REGIMES ECONOMIQUES				275 069,9	179 370,1	53,4
TOTAL DES IMPORTATIONS				523 389,2	420 487,1	24,5

Source :Base des données extraites du système ASYCUDA et bases complémentaires

II.3.2. Principaux produits d'importation

II.3.2.1 Les importations en général

Dans ce paragraphe, sont considérés comme principaux produits d'importation, les produits qui, selon le TEC de la CAE à 4 positions, représentent au moins 1% de la valeur globale des importations. Les lignes qui suivent décrivent le comportement des principaux produits importés au cours de la période sous analyse en comparaison avec la même période de l'année 2020. Le tableau y relatif se trouve en annexe 1.

✓ Les produits pétroliers sont à la tête des importations du Burundi

Selon le principe énoncé ci-haut, seuls 18 produits ont rempli le critère d'avoir au moins 1% de la valeur globale des importations au quatrième trimestre 2021, donc classés comme principaux produits importés et représentent 57,1% de la valeur globale des importations de la période concernée.



Les produits pétroliers dominent les importations à hauteur de 18,3%, suivi des produits laminés plats (5,0%), du ciment (4,6%), des voitures de tourisme et des médicaments avec 3,9 % pour chacun.

Comparativement à la même période de 2020, il ressort que :

- La valeur des produits importés au cours de ce trimestre a connu une augmentation de 24,5%, passant de 420 487,1 millions de BIF en 2020 à 523 389,2 millions de BIF en 2021.

- Les produits pétroliers gardent la première place pour les deux périodes en comparaison avec une variation positive de 90,6%;
- Les produits laminés plan du 7209 ont passés de la 15ème place en 2020 à la 2ème place en 2021 avec une variation positive de la valeur de ses importations de 452,2% ;
- La valeur des médicaments a connu une diminution de 20,6% tandis que celle du blé a diminué de 29,9%

II.3.2.2. Les importations des produits sensibles

Parmi les importations enregistrées figurent celles des produits sensibles . Ce sont des produits soumis à une tarification spéciale telle que définie dans la deuxième partie du Tarrif Extérieur Commun de

la Communauté d'Afrique de l'Est. Le tableau ci-dessous montre la valeur des produits sensibles importés au quatrième trimestre 2021 en comparaison avec celle de la même période de l'année 2020.

Tableau 4 : Importations des produits sensibles au quatrième trimestre 2021(en millions BIF)

HS4	Nom du Produit	T4_2021		T4_2020		Variation en %
		Valeur	Part en %	Valeur	Part en %	
1701	Sucres	5 581,7	23,0	8 714,4	22,7	-35,9
6309	Articles de friperie	6 392,6	26,3	5 746,1	14,9	11,2
1006	Riz.	4 814,0	19,8	5 998,7	15,6	-19,7
1101	Farine de blé	26,8	0,1	2 270,8	5,9	-98,8
1005	Maïs.	76,0	0,3	2 840,8	7,4	-97,3
1102	Farines de céréales autres que de froment (blé) ou de méteil.	36,7	0,2	1 843,5	4,8	-98,0
5212	Autres tissus de coton.	1 801,9	7,4	2 516,8	6,5	-28,4
8506	Piles et batteries de piles électriques.	254,5	1,0	1 726,3	4,5	-85,3
0402	Lait et crème de lait, concentrés ou additionnés de sucre ou d'autres édulcorants	254,5	1,0	189,5	0,5	34,3
0406	Fromages et caillebotte.	57,0	0,2	64,3	0,2	-11,3
2402	Cigareset cigarettes	3,2	0,0	56,4	0,1	-94,3
5208	Tissus de coton, contenant au moins 85 % en poids de coton	2 075,6	8,6	2 851,6	7,4	-27,2
6302	Linge de lit, de table, de toilette ou de cuisine.	215,8	0,9	129,8	0,3	66,3
0403	Babeurre, lait et crème caillés, yoghourt, képhir et autres laits et crèmes fermentés ou acidifiés	2,2	0,0	6,9	0,0	-68,7
5211	Tissus de coton, contenant moins de 85 % en poids de coton,	4,0	0,0	3,6	0,0	11,7
0401	Lait et crème de lait, non concentrés ni additionnés de sucre ou d'autres édulcorants.	8,8	0,0	23,7	0,1	-62,9
5514	Tissus de fibres synthétiques discontinues, contenant moins de 85 % en poids de ces fibres,	25,6	0,1	87,5	0,2	-70,7
5513	Tissus de fibres synthétiques discontinues, contenant moins de 85 % en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec du coton	181,1	0,7	130,2	0,3	39,1
5210	Tissus de coton, contenant moins de 85 % en poids de coton, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles	29,7	0,1	2,9	0,0	908,8
5209	Tissus de coton, contenant au moins 85 % en poids de coton	5,6	0,0	11,5	0,0	-51,4



2403	Autres tabacs et succédanés de tabac,	2 405,9	9,9	3 204,6	8,3	-24,9
6211	Survêtements de sport	20,0	0,1	27,8	0,1	-28,2
TOTAL PRODUITS SENSIBLES		24 273,3	4,6	38 447,7	9,1	-36,9
AUTRES PRODUITS		499 115,9	95,4	382 039,4	90,9	30,6
TOTAL IMPORTATIONS		523 389,2	100,0	420 487,1	100,0	24,5

Source : Base des données extraites du système ASYCUDA et bases complémentaires

Globalement, la valeur des importations des produits sensibles ont diminués de 36,9% entre les deux périodes en comparaison, passant de 38 447,7 millions BIF en 2020 à 24 273,3 millions BIF en 2021.

Le sucre, les articles de fripperie, le riz sont les 3 premiers produits sensibles qui ont été plus importés pendant la période concernée. Ils totalisent à eux seuls 69,2% de la valeur des importations de

ces produits. Leurs proportions respectives dans la valeur des importations des produits sensibles sont 23,0% ; 26,3% et 19,8%.

Bien que le sucre et le riz figure sur la liste des 3 produits sensibles les plus importés au cours de la période concernée, la valeur de leurs importations a connu une diminution respective de 35,9% et 19,7% par rapport à la même période de 2020.

II.3.2.3. Les importations des produits soumis à une taxation spécifique

La Loi des finances 2020-2021 prévoit, en ses articles 50; 51 ; 54 ; 59 ; 84 ; 88 et 89, un système de taxation spécifique pour certains produits comme la taxe ad valorem sur les vins et les spiritueux, le sucre, la bière, les eaux minérales et les eaux gazéifiées même aromatisées, les limonades, les sodas et les boissons non alcoolisées, les jus de fruits, les véhicules usagés ou neufs, l'abonnement et l'achat

des cartes de recharge audiovisuelle, les tissus en coton, les cigarettes, les tôles et les clous qui ne remplissent pas les critères de transformation définis par les règles d'origine de la Communauté ainsi que d'autres. Il est important de ressortir les importations qui ont été effectuées pour certains de ces produits, afin de pouvoir montrer leur variation entre les deux périodes en comparaison.

Tableau 5 : Les importations des produits à taxation spécifique au quatrième trimestre 2021(en millions de BIF)

Nom du produit	T4 2021		T4 2020		Variation en %
	Valeur	Part en %	Valeur	Part en %	
Produits Pétroliers	94 061,2	77,79	46 397,5	60,7	102,7
Véhicules agés de 10 ans et plus	10 703,9	8,85	8 838,9	11,6	21,1
Sucre	5 581,7	4,62	8 714,4	11,4	-35,9
Tissus en coton	4 408,6	3,65	6 145,0	8,0	-28,3
Cigarettes	3,2	0,00	56,4	0,1	-95,8
Alcool et liqueurs	2 425,6	2,01	2 382,6	3,1	1,8
Bière	2 039,9	1,69	2 089,5	2,7	-2,4
Vins et spiritueux	870,9	0,72	834,4	1,1	4,4
Sachets en plastique	-	-	449,9	0,6	-100,0
Autres boissons non alcoolisées	596,2	0,49	405,8	0,5	46,9
Lait liquide importé	8,8	0,01	23,7	-	-62,9
Jus de fruit	196,7	0,16	133,0	0,2	47,9
Eaux minérales	18,8	0,02	16,8	-	12,1
Total	120 914,7	100,0	114 153,0	100,0	5,9

Source : Base de données du système Asycuda World et bases complémentaires



La valeur globale des importations des produits soumis à une taxation spécifique a connu une augmentation de 5,9% au 4^{ème} trimestre 2021 par rapport à 2020. Cette variation diffère d'un produit à l'autre. En effet, la valeur des importations de certains produits soumis à une taxation spécifique a augmenté

sensiblement entre les deux périodes. Il s'agit en général des produits pétroliers, des jus de fruits, des autres boissons non alcoolisées et des véhicules âgés de 10 ans et plus. D'autre part, les valeurs des importations des cigarettes, du lait liquide importé, du sucre et des tissus en coton ont diminué.

II.4. Marché extérieur d'écoulement

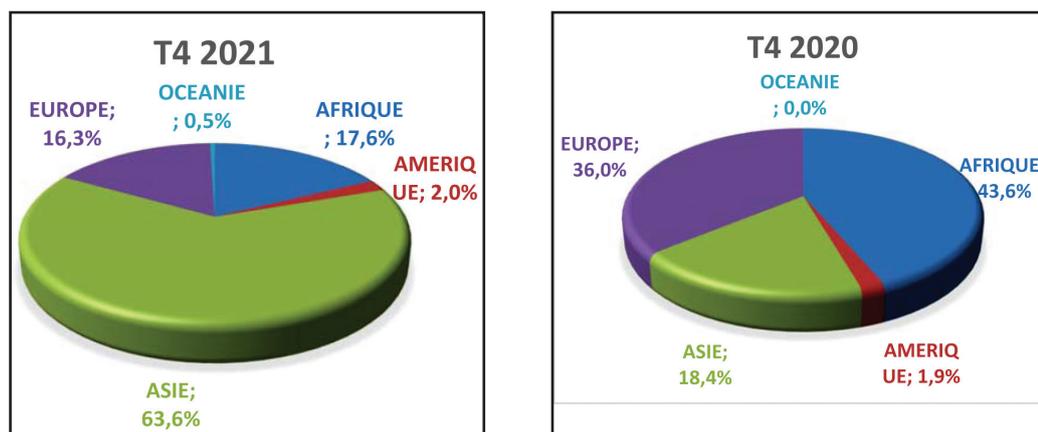
II.4.1 Part des exportations du Burundi par continent

Les statistiques présentées dans cette partie concernent les exportations des produits locaux vers les différents continents.

- ✓ **Plus de 63% des produits domestiques sont vendus en Asie**

Au cours du trimestre sous analyse, les produits domestiques sont principalement écoulés sur le marché asiatique, africain et européen qui consomment respectivement 63,6% ; 17,6% et 16,3% comme la montre le graphique suivant.

Graphique 2 : Exportations par continent au quatrième trimestre 2021 et 2020 (en %)



Source : Base de données Asycuda World et bases complémentaires

Au cours des deux périodes en comparaison, la valeur des exportations des produits locaux a globalement augmenté de 100,2%.

II.4.2. Les principaux pays d'exportation

Au cours du quatrième trimestre 2021, trente sept pays constituent le marché d'écoulement des produits domestiques burundais dont 15 sont classés comme principaux selon le critère fixé à un minimum de 1% de la valeur globale des exportations.

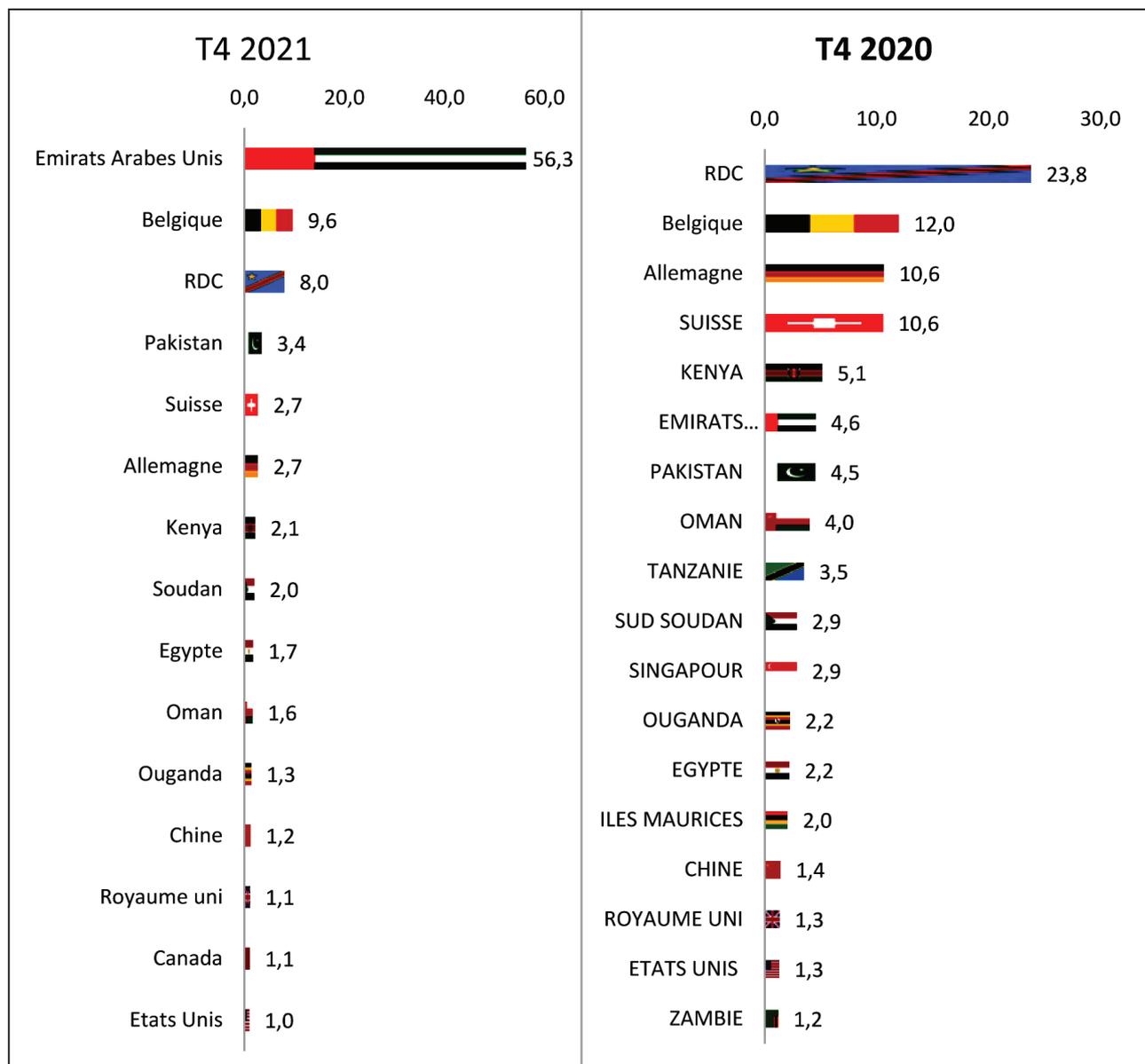
- ✓ **Plus de 56% de la valeur des exportations du Burundi sont acheminées vers les Emirats Arabes Unis.**

Le marché d'écoulement des produits burundais

est à 56,3% constitué des ventes vers les Emirats Arabes Unis, suivi de la Belgique(9,6%), de la RDC(8,0%) et du Pakistan (3,4%). Sur le continent africain, c'est la RDC qui a acheté beaucoup au Burundi avec un taux de 8,0%, suivi du Kenya, du Soudan et de l'Egypte avec respectivement 2,1%; 2,0% et 1,7% de la valeur totale des exportations des produits domestiques comme le montre le graphique 3.



Graphique 3 : Les principaux pays de destination des exportations pour le quatrième trimestre 2021 et 2020 (en %)



Source : Base de données Asycuda World et bases complémentaires



II.5. Marché d'approvisionnement du Burundi

Dans cette partie, il est mis en évidence la part de chacun des 5 Continents dans le total des importa-

tions du Burundi ainsi que ses relations commerciales avec les différents pays du monde.

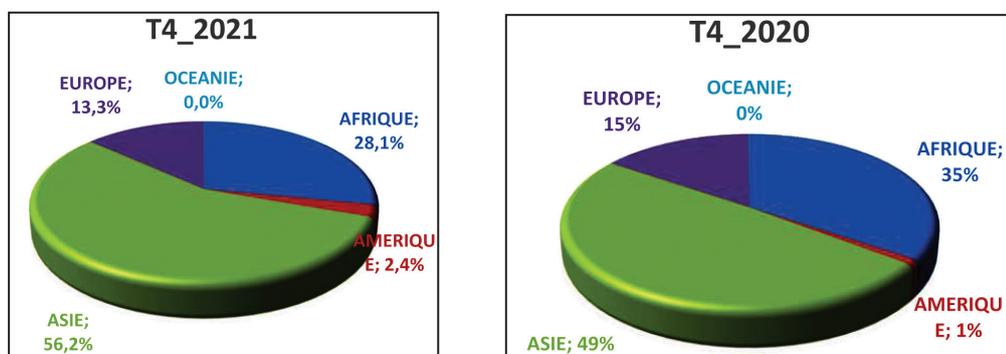
II.5.1 Part des importations du Burundi par continent

- ✓ **Plus de la moitié des importations du pays viennent de l'Asie.**

L'Asie est le principal marché d'approvisionnement

du Burundi avec 56,2% de la valeur totale des biens importés, suivi de l'Afrique, de l'Europe, de l'Amérique et enfin de l'Océanie dans les proportions décrites dans le graphique 4 en bas.

Graphique 4 :Part des Continents dans les importations du pays au quatrième trimestre 2021 vs 2020 (en %)



Source : base de données Asycuda World et bases complémentaires

- ✓ **La structure du marché d'approvisionnement n'a pas changé**

La part des importations du Burundi par continent, au quatrième trimestre 2021, suit la même séquence que celle de la même période de 2020.

Comparativement à la même période de 2020, c'est toujours les importations des produits originaires de l'Asie (56,2%) qui viennent en première position. Elle est suivie par l'Afrique et l'Europe avec des taux respectifs de 28,1% et 13,3%.

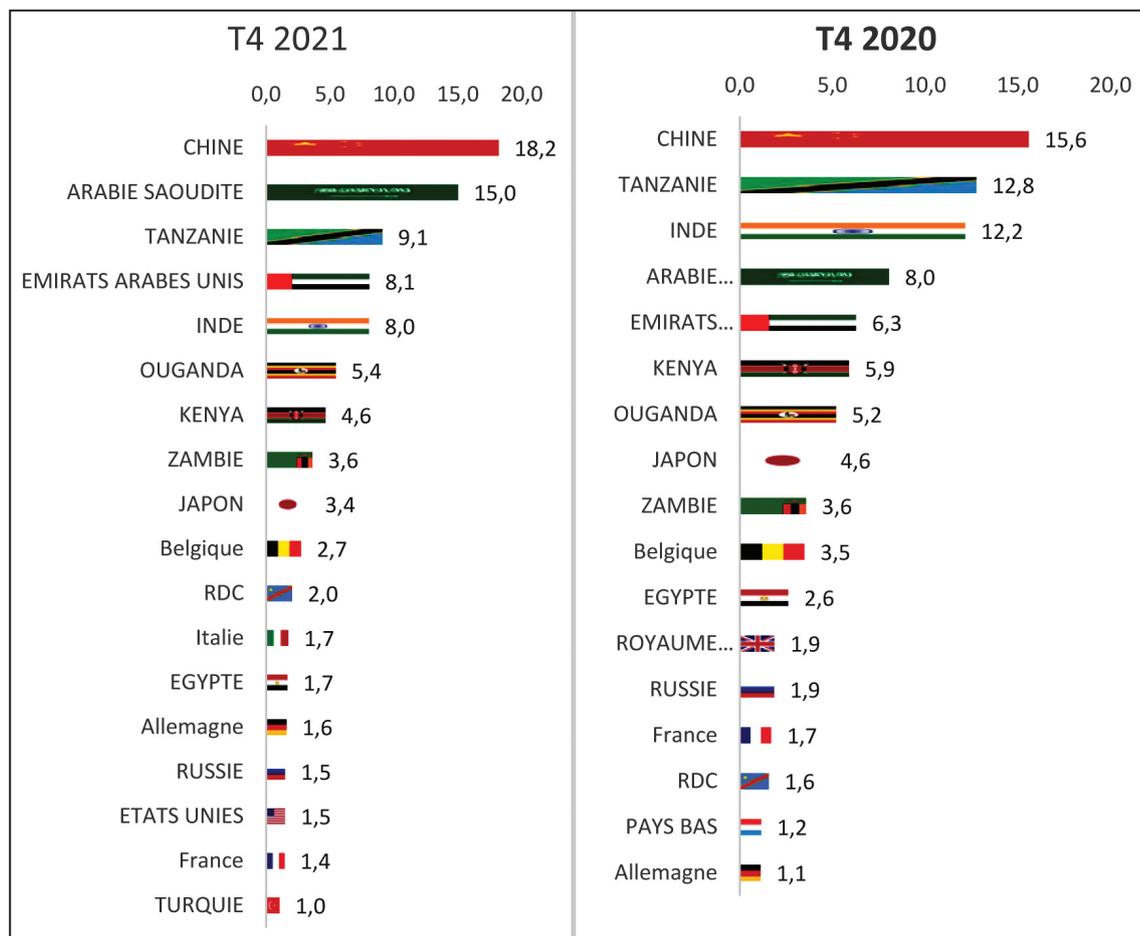
II.5.2. Principaux pays fournisseurs du Burundi

Au niveau bilatéral, sur un nombre de 98 pays ayant vendu leurs produits au Burundi au cours du quatrième trimestre 2021, 18 pays seulement ont rempli le critère retenu pour être qualifié de principal pays fournisseur (avoir 1% de la valeur globale des importations) et ont contribué à eux seuls à 90,7% de la valeur totale des importations pendant la période sous analyse. Au cours du trimestre concerné, parmi les 5 premiers fournisseurs du Bu-

rundi, 4 sont de l'Asie, à savoir la Chine, l'Arabie Saoudite, les Emirats Arabes Unis et l'Inde, avec 49,3% de la valeur totale des importations. Sur le continent africain, la Tanzanie qui est le troisième pays fournisseur de la période a fourni au Burundi 9,1% de la valeur totale des importations. Elle est suivie de l'Ouganda, du Kenya, et de la Zambie avec les taux respectifs de 5,4%; 4,6% et 3,6%. Le graphique 5 donne plus de détails.



Graphique 5 : Principaux pays fournisseurs au quatrième trimestre 2021vs 2020(en %)



Source : Base de données Asycuda World et base complémentaires

✓ **Les principaux pays fournisseurs sont restés presque inchangés.**

Par rapport à 2020, il est important de dégager les faits suivants :

- La structure des principaux pays fournisseurs est restée presque inchangée.
- Les importations des produits originaires d'Arabie Saoudite, de Chine, des Emirats Arabes unis, et de la Zambie ont vu la valeur de leurs importations augmenter respectivement de

132,5% ; 45,5% ; 60,4% et 26,3 tandis que celles originaires de l'Inde, de la Tanzanie et du Japon ont diminué respectivement de 17,5% ; 11,2% et 8,0%

- Sur 90,7% des importations fournies par les principaux pays fournisseurs au quatrième trimestre 2021, les pays africains ont contribué à 25,6% seulement dont 19,2% originaire des pays de la CAE.



CHAPITRE III INTEGRATION REGIONALE ET POLITIQUE DE FACILITATION DU COMMERCE

L'intégration économique est un processus d'unification des politiques économiques entre différents Etats qui passe par l'abolition partielle ou totale des restrictions tarifaires (droits de douane ou autres taxes de portes) et non tarifaires sur le commerce. Ces politiques économiques sont sous plusieurs formes : zone de libre-échange, union douanière, marché com-

mun, union économique et monétaire. Le Burundi est membre de certaines organisations économiques de la région et de la sous-région. On citera entre autres la CAE, le COMESA, la CEPGL et la CEEAC. Dans les paragraphes suivants, une analyse des échanges intra-communautaires et bilatéraux est faite.

III.1. Les échanges par zone d'intégration économique

III.1.1 Echanges avec la Communauté d'Afrique de l'Est

La CAE est une organisation économique des pays d'Afrique de l'Est et regroupe actuellement six

pays à savoir : le Burundi, le Kenya, l'Ouganda, le Rwanda, le Soudan du Sud et la Tanzanie.

III.1.1.1. Les exportations vers la CAE

✓ **4,3% des produits locaux sont vendus dans la CAE.**

Les exportations du Burundi vers la CAE au quatrième trimestre 2021 s'élèvent à 6 445,3 millions BIF représentant 4,3% de la valeur totale des ex-

portations des produits locaux. C'est le Kenya qui vient en tête avec 49,7%, suivi de l'Ouganda et de la Tanzanie respectivement avec 31,3% et 19,0% des ventes du Burundi dans cette Communauté.

Tableau 6 : Exportation du Burundi vers la CAE au quatrième trimestre 2021(en millions de BIF)

PAYS	T4 2021		T4 2020		Variation en %
	Valeur	%	Valeur	%	
KENYA	3 200,8	49,7	3 833,9	47,1	-16,5
OUGANDA	2 016,8	31,3	1 675,0	20,6	20,4
TANZANIE	1 227,7	19,0	2 622,5	32,3	-53,2
TOTAL CAE	6 445,3	4,3	8 131,3	10,9	-20,7
RESTE DU MONDE	142 987,9	95,7	66 526,8	89,1	114,9
TOTAL	149 433,1	100,0	74 658,1	100,0	100,2

Source : Base de données extraites d'Asycuda World et bases complémentaires.

✓ **Les exportations du pays vers la CAE ont diminué de 20,7%.**

Comparativement à la même période de 2020, les

exportations vers les pays de la CAE ont diminué de 20,7% passant de 8 131,3 millions BIF en 2020 à 6 445,3 millions de BIF en 2021.

III.1.1.2 Importations des biens provenant de la CAE

✓ **19,5% des importations du Burundi proviennent de la CAE.**

Les importations des produits originaires de la CAE, au cours du quatrième trimestre 2021 s'élèvent à 102 162,5 millions de BIF contre 100 860,4 millions de BIF pour la même période de

2020, soit une augmentation de 1,5%. C'est la Tanzanie qui vient en tête avec 46,4%, suivi de l'Ouganda et du Kenya avec des taux respectifs de 27,9% et 23,8% de la valeur des importations des biens originaires de la Communauté pour la période sous analyse. La dernière position est occupée par le Rwanda avec 1,9%.



Tableau 7 : Importations en provenance des pays de la CAE au quatrième trimestre 2021 (million de BIF)

PAYS	T4 2021		T4 2020		Variation
	Valeur	%	Valeur	%	
KENYA	24 340,8	23,8	24 767,2	24,6	-1,7
OUGANDA	28 522,0	27,9	21 821,4	21,6	30,7
RWANDA	1 890,9	1,9	645,9	0,6	192,7
TANZANIE	47 407,7	46,4	53 625,8	53,2	-11,6
TOTAL CAE	102 161,5	19,5	100 860,4	24,0	1,3
RESTE DU MONDE	421 227,7	80,5	319 626,7	76,0	31,8
TOTAL	523 389,2	100,0	420 487,1	100,0	24,5

Source : Base de données Asycuda World et bases complémentaires

Par rapport à la même période de 2020, la valeur des importations des produits originaires de la CAE a connu une augmentation de 1,3% et représente

19,5% de la valeur totale des importations du Burundi pendant la période sous analyse.

III.1.2. Echanges au sein du Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe

Cette Communauté compte pour le moment 19 pays à savoir : Burundi, les Iles Comores, la République Démocratique du Congo (RDC), le Djibouti, l'Égypte, l'Érythrée, l'Éthiopie, le Kenya, la Libye, Madagascar,

le Malawi, l'Île Maurice, le Rwanda, les Iles Seychelles, le Soudan, le Swaziland, l'Ouganda, la Zambie et le Zimbabwe.

III.1.2.1. Exportations des biens vers le COMESA

✓ **16,9 % des exportations du pays sont consommées par les pays membres du COMESA**

Au cours du quatrième trimestre 2021, le marché extérieur d'écoulement de la production burundaise détenu par les pays membres du COMESA s'évalue 24 961,4 millions BIF, soit 16,7% du total des exportations

des produits locaux. La RDC a acheté 47,7% de la valeur globale des produits locaux exportés vers cette Communauté. Elle est suivie par le Kenya, le Soudan et l'Égypte avec respectivement 12,8% ; 11,7% et 10,3% de la valeur des biens vendus dans cette communauté comme le montre le tableau 8 ci-bas.

Tableau 8 : Exportations vers les pays membres du COMESA au quatrième trimestre 2021 et 2020 (millions de BIF)

PAYS	T4 2021		T4 2020		Variation
	Valeur	%	Valeur	%	
Egypte	2 567,7	10,3	1 645,8	5,5	56,0
Ethiopie	0,1	0,0	5,9	0,0	- 98,7
Kenya	3 200,8	12,8	3 833,9	12,9	-16,5
Maurice	766,4	3,1	1 521,1	5,1	-49,6
Ouganda	2 016,8	8,1	1 675,0	5,6	20,4
RDC	11 899,5	47,7	17 762,3	59,6	-33,0
Seychelles	1 138,1	4,6	334,2	1,1	240,6
Soudan	2 919,1	11,7	2 131,9	7,1	36,9
Swaziland	71,2	0,3	13,0	0,0	446,0
Zambie	381,7	1,5	898,7	3,0	-57,5
TOTAL COMESA	24 961,4	16,7	29 821,7	39,9	-16,3
RESTE DU MONDE	124 471,7	83,3	44 836,4	60,1	177,6
TOTAL CAE	149 433,1	100,0	74 658,1	100,0	100,2

Source : Base de données Asycuda World et bases complémentaires



✓ **Diminution de 16,3 % des exportations du Burundi vers le COMESA**

Comparativement à la même période de 2020, la valeur

III.1.2.2. Importations des biens du COMESA

✓ **18,0% de la valeur des importations du Burundi sont originaires du COMESA**

Les importations des biens originaires du COMESA représentent 18,0% de la valeur totale des importations du Burundi au cours du quatrième trimestre 2021. Les importations des biens en provenance de cette

des exportations du Burundi vers la Communauté a diminué de 16,3%, passant 29 821,7 millions BIF en 2020 à 24 961,4 millions BIF en 2021.

Communauté sont dominées par les produits originaires de l'Ouganda (30,3%), du Kenya (25,8%) et de la Zambie (20,1%). Globalement, la valeur des importations des produits originaires des pays du COMESA a augmenté de 10,4%. par rapport à la même période de 2020 comme le montre le tableau suivant.

Tableau 9 : Importations en provenance du COMESA au quatrième trimestre 2021 (millions de BIF)

PAYS	T4 2021		T4 2020		Variation
	Valeur	%	Valeur	%	
Egypte	8 737,5	9,3	10 978,7	12,9	-20,4
Ethiopie	0,7	0,0	482,6	0,6	-99,9
Kenya	24 340,8	25,8	24 767,2	29,0	-1,7
Malawi	1 320,9	1,4	4 419,1	5,2	-70,1
Maurice	0,1	0,0	38,4	0,0	-99,8
Ouganda	28 522,0	30,3	21 821,4	25,6	30,7
RDC	10 301,2	10,9	6 571,5	7,7	56,8
Rwanda	1 890,9	2,0	645,9	0,8	192,7
Soudan	17,3	0,0	431,8	0,5	-96,0
Swaziland	66,7	0,1	150,3	0,2	-55,6
Zambie	18 967,1	20,1	15 012,4	17,6	26,3
TOTAL COMESA	94 165,3	18,0	85 319,6	20,3	10,4
RESTE DU MONDE	429 223,9	82,0	335 167,6	79,7	28,1
TOTAL	523 389,2	100,0	420 487,1	100,0	24,5

Source : Base de données Asycuda World et base complémentaire

III.1.3. Echanges avec les pays membres de la CEPGL

La CEPGL est composée de 3 pays à savoir le Burundi, le Rwanda et la RDC.

III.1.3.1 Exportations des biens dans la zone CEPGL

✓ **Les pays membres de la CEPGL consomment 33,1% des exportations burundaises.**

Au cours du trimestre sous analyse, les exportations vers les pays membres de la CEPGL se chif-

frent à 14 125,7 millions de BIF, soit 33,1% du total des exportations des produits locaux et sont à 100,0% acheminées vers la RDC. Comparativement à la même période de 2020, la valeur des exportations vers la CPGL a augmenté de 6,1%.

Tableau 10 : Exportations vers les pays de la CEPGL au 3^{ème} trimestre 2021 (million de BIF)

PAYS	T3_2021		T3_2020		Variation en %
	Valeur	Part en %	Valeur	Part en %	
RDC	14 125,7	100,0	13 319,3	99,6	6,1
TOTAL CEPGL	14 125,7	33,1	13 319,3	99,6	6,1
RESTE DU MONDE	28 513,3	66,9	126 720,9	0,4	-77,5
TOTAL GENERAL	42 639,0	100,0	140 040,2	100,0	-69,6

Source: Base de données Asycuda World et bases complémentaires



III.1.3.2. Importations en provenance de la CEPGL

✓ Le Burundi importe peu de la CEPGL

Au cours du quatrième trimestre 2021, les importations du Burundi en provenance de la CEPGL représentent 2,3% de la valeur totale des importations. Les importations des

biens originaires de la RDC représentent 84,5% tandis que celles en provenance du Rwanda valent 15,5% du total des importations originaires de ce bloc économique.

Tableau 11 : Importations en provenance de la CEPGL au quatrième trimestre 2021 (en millions de BIF)

PAYS	T4 2021		T4 2020		Variation en %
	Valeur	%	Valeur	%	
RDC	10 301,2	84,5	6 571,6	91,1	56,8
RWANDA	1 890,9	15,5	645,9	8,9	192,7
TOTAL CEPGL	12 192,0	2,3	7 217,6	1,7	68,9
RESTE DU MONDE	511 197,1	97,7	413 269,5	98,3	23,7
TOTAL	523 389,2	100,0	420 487,1	100,0	24,5

Source : Base de données Asycuda World et bases complémentaires

Par rapport à 2020, les importations des produits originaires de la CEPGL ont augmenté de 68,9%. Au niveau bilatéral, la valeur des importations en

provenance des deux autres pays de la Communauté ont augmenté de 56,8% pour la RDC et 192,7% pour le Rwanda.

III.1.4. Echanges avec la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Central

La CEEAC est composée de 11 pays de l'Afrique Centrale à savoir l'Angola, le Burundi, le Cameroun, le Congo, le Gabon, la Guinée Equatoriale, le

Rwanda, la RDC, la République Centrafricaine, le Sao Tomé et Príncipe et le Tchad.

III.1.4.1. Exportations des biens vers la CEEAC

✓ Le Burundi exporte peu vers la CEEAC

Les produits exportés vers la CEEAC représentent 8,0% de la valeur totale des exportations des produits

locaux au quatrième trimestre 2021. Elles ont été acheminées à 99,1% en RDC.

Tableau 12 : Exportations vers les pays membres de la CEEAC au 4ème trimestre 2021(en millions de BIF)

PAYS	T4 2021		T4 2020		Variation en %
	Valeur	%	Valeur	%	
RDC	11 899,5	99,1	17 762,3	100,0	- 33,0
Tchad	108,1	0,9			
TOTAL CEEAC	12 007,6	8,0	17 762,3	23,8	- 32,4
RESTE DU MONDE	137 425,6	92,0	56 895,8	76,2	141,5
TOTAL	149 433,1	100,0	74 658,1	100,0	100,2

Source : Base de données Asycuda World et bases complémentaires

En comparaison avec la même période de 2020, la valeur des exportations des biens burundais vers la CEEAC a diminué de 32,4%.

III.1.4.2. Importations des biens de la CEEAC

✓ Le Burundi importe peu de la CEEAC

Les biens importés de la CEEAC représentent seulement 2,3% de la valeur totale des importations du Burundi au cours du quatrième trimestre 2021. Parmi ces pays de la CEEAC, le Burundi a

importé essentiellement les produits originaires de la RDC et du Rwanda. La RDC a fourni au Burundi 84,7% de la valeur totale des biens importées de la CEEAC tandis que le Rwanda a fourni 15,1%.



Tableau 13 : Importations du Burundi en provenance de la CEEAC au 4^{ème} trimestre en 2021 (en millions de BIF)

PAYS	T4 2021		T4 2020		Variation en %
	Valeur	%	Valeur	%	
Cameroun	16,1	0,1	3,1	0,0	415,4
Centrafrique	0,9	0,0	1,9	0,0	-49,6
Congo	5,4	0,0			
RDC	10 301,2	84,3	6 571,6	90,7	56,8
Rwanda	1 890,9	15,5	645,9	8,9	192,7
TOTAL CEEAC	12 214,4	2,3	7 222,6	99,7	69,1
RESTE DU MONDE	511 174,8	97,7	413 264,5	0,3	23,7
TOTAL	523 389,2	100,0	420 487,1	100,0	24,5

Source : Base de données Asycuda World et bases complémentaires

Par rapport à la même période de 2020, la valeur des importations en provenance de la CEEAC a augmenté de 69,1%. Les produits originaires du camer-

oun ont augmenté de 415,4% et ceux originaires du Rwanda ont augmenté de 192,7% tandis que ceux originaires du Centrafrique ont diminué de 49,6%.

III.1.5. Echanges avec l'Union Européenne (UE)

L'UE compte vingt-sept États membres qui sont: l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la Bulgarie, Chypre, la Croatie, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Italie, la Lituanie, la Lettonie, le

Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République Tchèque, la Roumanie, la Slovaquie, la Slovénie et la Suède. Le Burundi effectue des échanges avec les pays membres de cette Organisation.

III.1.5.1. Exportations des biens vers l'UE

- ✓ **12,4% des exportations du pays sont acheminés vers les pays membres de l'Union Européenne.**

Au cours du quatrième trimestre 2021, les produits exportés vers l'UE représentent 12,4% des exporta-

tions du pays et sont essentiellement acheminés vers la Belgique et l'Allemagne qui ont acheté respectivement 77,2% et 21,6% de la valeur totale des exportations vers cette Communauté.

Tableau 14 : Exportations vers les pays de l'UE au quatrième trimestre 2021 (en millions de BIF)

PAYS	T4 2021		T4 2020		Variation en %
	Valeur	%	Valeur	%	
Allemagne	4 021,9	21,6	7 936,9	45,4	-49,3
Belgique	14 359,4	77,2	8 934,1	51,2	60,7
Danemark	4,3	0,0	0,7	0,0	473,4
France	17,2	0,1	189,1	1,1	-90,9
Irlande	3,4	0,0		0,0	
Italie	44,5	0,2	404,5	2,3	-89,0
Pays-Bas	141,6	0,8		0,0	
Belgique	0,5	0,0		0,0	
TOTAL UE	18 592,8	12,4	17 465,3	23,4	6,5
RESTE DU MONDE	129 156,0	86,4	57 192,7	76,6	125,8
TOTAL	149 433,1	100,0	74 658,1	100,0	100,2

Source : Base de données Asycuda World et bases complémentaires



Comparativement à la même période de 2020, les exportations vers l'UE ont augmenté de 6,5%. Bien que l'Allemagne est le deuxième pays de l'Union

européenne qui a beaucoup importé au Burundi durant la période sous analyse, la valeur des exportations vers ce pays a connu une diminution de 49,3%.

III.1.5.1. Importations des biens en provenance de l'UE

✓ Plus de 10,0% des importations du pays proviennent de l'UE

Les biens importés de l'UE représentent seulement 10,0% de la valeur totale des importations au cours du quatrième trimestre 2021. Les importations en provenance de cette Communauté proviennent es-

sentiellement de la Belgique (27,2%), de l'Italie (17,2%), de l'Allemagne (15,9%) et de la France (14,3). Ces quatre pays ont fournis au Burundi 74,6% de la valeur totale des produits originaires de cette Communauté au cours de la période concernée.

Tableau 15 : Importations originaires des pays membres de l'UE au 4ème trimestre 2021 (en millions de BIF)

PAYS	T4 2021		T4 2020		Variation en %
	Valeur	%	Valeur	%	
Allemagne	8 323,0	15,9	4 694,4	11,8	77,3
Autriche	1 145,8	2,2	196,0	0,5	484,7
Belgique	14 268,2	27,2	14 667,0	36,8	-2,7
Bulgarie	18,4	0,0	7,9	0,0	132,9
Chypre	9,3	0,0		0,0	
Danemark	4 853,4	9,2	2 853,7	7,2	70,1
Espagne	898,5	1,7	174,0	0,4	416,4
Estonie	102,1	0,2		0,0	
Finlande	1,7	0,0		0,0	
France	7 521,0	14,3	7 095,2	17,8	6,0
Hongrie	182,7	0,3	351,2	0,9	-48,0
Irlande	1 036,4	2,0	20,9	0,1	4858,5
Italie	9 051,9	17,3	2 906,8	7,3	211,4
Malte	33,1	0,1	758,4	1,9	-95,6
Pays-Bas	4 618,7	8,8	4 844,9	12,2	-4,7
Pologne	107,4	0,2	165,7	0,4	-35,2
République tchèque	38,6	0,1	27,6	0,1	39,8
Roumanie	0,4	0,0	475,7	1,2	-99,9
Suède	260,2	0,5	574,8	1,4	-54,7
TOTAL UE	52 470,8	10,0	39 814,3	9,5	31,8
RESTE DU MONDE	470 918,4	90,0	380 672,9	90,5	23,7
TOTAL IMPORTATIONS	523 389,2	100,0	420 487,1	100,0	24,5

Source : Base de données Asycuda World et bases complémentaires

En comparaison avec le quatrième trimestre de l'année 2020, la valeur des importations en provenance de l'Union Européenne a augmenté de 31,8%.

III.2. Politique de facilitation du commerce

A l'ère actuelle de la mondialisation nécessitant des efforts de facilitation du commerce pour améliorer les échanges commerciaux avec le reste du

monde et réduire la fraude douanière et l'évasion fiscale, le Burundi n'est pas resté en arrière. C'est la raison pour laquelle il continue la mise en œuvre



des accords régionaux et bilatéraux déjà ratifiés . C'est notamment la mise en œuvre du Territoire Douanier Unique (TDU) et le Programme des Opérateurs Economiques Agréés (OEA), sans oublier les avantages accordés en termes d'exonérations

dans le but d'encourager les investisseurs au Burundi. La présente section expose les avancées, en termes chiffrés, au niveau interne, la valeur des biens exonérés aux investisseurs et, au niveau régional, les programmes de facilitation du commerce.

III.2.1. Exonérations faites aux investisseurs

Dans le but de faciliter le commerce et permettre aux entreprises opérant au Burundi d'être compétitives au niveau national, régional et international, le Gouvernement du Burundi a mis en place le Code des Investissements en 2008 et a créé l'Agence de Promotion des Investissements (API) qui vient de changer d'appellation en Agence de Développement du Burundi (ADB) pour cette fin.

Le Code des Investissements du Burundi accorde certains avantages fiscaux aux investisseurs œuvrant dans les secteurs jugés prioritaires. L'ordonnance ministériel n°540/878 du 7/6/2010 portant mesure dérogatoire rentrant dans le cadre

de la Loi N°1/23 du 24 septembre 2009 déterminant les avantages fiscaux prévus par la loi N°1/24 du 10 septembre 2008 portant Code des Investissements du Burundi, précise les différents types de droits et taxes qui sont exonérés ou réduits ainsi que les taux applicables. Le tableau suivant montre la valeur des différents produits qui ont bénéficié des exonérations ainsi que la part de chaque bien dans la valeur totale des produits exonérés pour la catégorie des investisseurs au cours de la période sous analyse. Le tableau 16 montre seulement les produits dont le poids de la valeur des biens exonérés aux investisseurs a atteint 1%.

Tableau 16: Valeur des biens exonérés au profit des investisseurs au quatrième trimestre 2021 (en millions BIF)

HS4	NOM DU PRODUIT	Valeur T4 2021	Part en %
7209	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés	16 690,1	28,1
7219	Produits laminés plats en aciers inoxydables	3 882,6	6,5
1001	Froment (blé) et méteil.	3 477,5	5,8
8704	Véhicules de transport des marchandises	3 101,2	5,2
1701	Sucres	2 808,2	4,7
5208	Tissus de coton, contenant au moins 85 % en poids de coton	2 170,9	3,6
2523	Ciments	2 096,7	3,5
7213	Fil machine en fer ou en aciers non alliés.	1 739,8	2,9
8462	Machines	1 486,1	2,5
7210	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur de 600 mm ou plus, plaqués ou revêtus.	1 385,9	2,3
3902	Polymères de propylène ou d'autres oléfinés, sous formes primaires.	1 351,0	2,3
8434	Machines à traire et machines et appareils de laiterie.	1 285,7	2,2
8517	Postes téléphoniques d'utilisateurs,	1 260,6	2,1
8429	Bouteurs (bulldozers), bouteurs biais (angledozers), niveleuses, décapeuses (scrapers),	1 249,9	2,1
3907	Poly (éthylène téréphtalate) d'un indice de viscosité de 78 ml/g ou plus	977,3	1,6
8703	Voitures de tourisme et autres véhicules automobiles	808,3	1,4
8537	Tableaux, panneaux, consoles, pupitres, armoires et autres supports comportant plusieurs appareils	732,5	1,2
8449	Machines et appareils pour la fabrication ou le finissage du feutre ou des nontissés	721,1	1,2
8422	Machines et appareils à remplir, fermer, boucher ou étiqueter les bouteilles, boîtes, sacs ou autres contenants;	668,1	1,1
7228	Barres en aciers alliés autres que celles du 7228.10 à 7228.50	651,9	1,1



HS4	NOM DU PRODUIT	Valeur _T4_2021	Part en %
3901	Polyéthylène d'une densité inférieure à 0,94	650,7	1,1
3904	Poly(chlorure de vinyle), non mélangé à d'autres substances	595,5	1,0
3204	Colorants réactifs et préparations à base de ces colorants	595,0	1,0
7308	Matériel d'échafaudage, de coffrage, d'étalement ou d'étagage, en fonte, fer ou acier	566,0	1,0
PRINCIPAUX PRODUITS EXONERES AUX INVESTISSEURS		50 952,7	85,6
AUTRES		8 541,7	14,3
TOTAL DES EXONERATIONS FAITES AUX INVESTISSEURS		59 494,4	100,0

Source : Base de données Asycuda World et bases complémentaires

La valeur des biens importés exonérés pour la catégorie des investisseurs au quatrième trimestre 2021 s'évalue à 59 494, 4 millions BIF. Les principaux produits exonérés pour cette catégorie totalisent 50 852,7 millions BIF, soit 85,6% du total de

la valeur des biens exonérés pour cette dernière catégorie pendant la période ci-haut citée. Les produits laminés ont été les plus exonérés avec 36,9% de la valeur totale des biens exonérés pour la catégorie des investisseurs.

III.2.2. Territoire Douanier Unique

Le système douanier du Burundi compte 6 postes d'entrée dans le cadre du Territoire Douanier Unique à savoir :

1. Pour le commerce international
 - KEMBA : Pour les produits importés qui passent par le Port de Mombassa
 - TZDL : pour les importations qui passent par le port de Dar-es Salaam ;

2. Pour le commerce intra-régional :
 - SCTKE : pour les produits d'origine kenyanne;
 - SCTUG : pour les produits d'origine ougandaise;
 - SCTRW : pour les produits d'origine rwandaise;
 - TZSCT : pour les produits d'origine tanzanienne

Le tableau 17 montre l'évolution des transactions opérées dans le cadre du TDU à travers 6 postes d'entrée au quatrième trimestre de 2021 et 2020.

Tableau 17 : Valeur des importations du Burundi dans le cadre du TDU au quatrième trimestre 2021 (en millions BIF)

BUREAU	T4_2021		T4_2020		Variation en %
	Valeur	Part en %	Valeur	Part en %	
KEMBA	1 343,4	0,3	-	0	
SCTKE	29 912,6	7,1	24 476,8	5,8	22,2
SCTRW	1 941,7	0,5	771,3	0,2	151,7
SCTUG	31 564,5	7,5	24 549,1	5,8	28,6
TZDL	314 734,2	74,5	241 893,7	57,5	30,1
TZSCT	42 861,6	10,1	42 415,0	10,1	1,1
TOTAL TDU	422 357,9	80,7	334 106,0	79,5	26,4
AUTRES	101 031,3	19,3	86 381,2	20,5	16,9
TOTAL IMPORT	523 389,2	100,0	420 487,1	100,0	24,5

Source : Base de données Asycuda World et base complémentaire

Au cours du quatrième trimestre 2021, les importations faites dans le cadre du TDU représentent 80,7% du total des importations de la période sous analyse. Cette valeur a augmenté de 26,4 % par rapport à la même période de 2020.

De plus, les importations des produits d'origine tanzanienne effectuées dans le cadre du TDU (10,1%) sont élevées par rapport à celles originaires des autres pays de la région.



III.2.3. Opérateurs Economiques Agréés

Le programme d'Opérateurs Economiques Agréés découle du cadre des normes SAFE de l'OMD. Le Cadre de normes SAFE a été adopté par les Directeurs Généraux des Douanes représentant les pays membres de l'OMD en Juin 2005. En juin 2015, le Conseil de l'OMD a adopté la nouvelle édition du cadre de normes SAFE 2015.

Est Opérateur Economique Agréé, toute personne qui intervient dans le mouvement international des marchandises et dont la conformité aux normes de l'OMD en matière de sûreté de la chaîne logistique a été reconnue par l'Administration des Douanes. Les opérateurs Economiques agréés peuvent être des exportateurs, des importateurs, des transitaires, des agences en douane, des propriétaires d'entrepôts sous douane, des fabricants, les transporteurs ou les opérateurs de terminal.

La mise en place d'un programme d'OEA vise à modifier radicalement la nature de la relation entre les entreprises et les Administrations des

Douanes, en instaurant un traitement préférentiel pour les entreprises dont la conformité a pu être établie par une évaluation structurée des risques (processus d'agrément). Les OEA bénéficient des mesures de simplification des procédures ou de facilitation dans le cadre des contrôles douaniers, y compris ceux ayant trait à la sûreté et à la sécurité. Pour plus d'informations sur les avantages accordés à chaque catégorie d'OEA, prière se référer au manuel de procédures OEA de la Communauté de l'Afrique de l'Est.

Au Burundi, jusqu'au cours de la période sous analyse, 22 contribuables ont le statut d'OEA, dont 10 agences en douane et 12 entreprises (importateurs/exportateurs ou fabricants).

Les données contenues dans le tableau 18 renseignent sur les opérations réalisées par les Opérateurs Economiques Agréés au cours de la période sous analyse.

Tableau 18: Transactions effectuées par les Opérateurs Economiques Agréés au quatrième trimestre 2021

STATUT OEA	Importations		Exportations	
	Nombre de déclarations	Valeur	Nombres de déclarations	Valeur
NON OEA	12 784	439 256,1	2 286	113 023,8
OEA	1 140	84 133,0	722	45 819,5
TOTAL	13 924	523 389,2	3 008	158 843,3
Part OEA	8,2%	16,1%	24,0%	28,8%

Source : Base de données Asycuda World et bases complémentaires

Sur un total de 13 924 déclarations d'importation faites au quatrième trimestre 2021, il ressort que 1140 sont faites par les OEA, soit 8,2% du total des déclarations effectuées au cours de la période sous analyse pour une valeur de 84 133,0 millions BIF correspondant à 16,1% de la valeur totale des

importations du trimestre concerné. Du côté des exportations, le nombre de ces déclarations s'élèvent à 722 sur un total de 3008 effectuées, soit 24,0%, correspondant à une valeur de 45 819,3 millions BIF équivalent à 28,8% de la valeur totale des exportations du quatrième trimestre 2021.



CHAPITRE IV AUTRES STATISTIQUES DE L'OBR

IV.1. Immatriculations des contribuables

La fiscalisation des Contribuables est l'un des moyens utilisés dans le cadre de l'élargissement de l'assiette fiscale. La Direction en charge de l'immatriculation des contribuables en collaboration avec la Direction de petits et micro-contribuables de l'OBR organisent quelque fois des campagnes de fiscalisation et d'immatriculation de nouveaux contribuables. A côté de ces campagnes, des contribuables

peuvent prendre connaissance de la nécessité de se faire immatriculer par d'autres canaux et se présenter, de leur propre gré, aux services en charge de l'immatriculation.

Pour le quatrième trimestre de l'année 2021, les nouvelles immatriculations des contribuables qui ont été enregistrées sont repris dans le tableau suivant :

Tableau 19 : Effectif des nouvelles immatriculations des contribuables au quatrième trimestre 2021

Catégorie	Oct-21	Nov-21	Dec-21	T4_2021
Personnes Physiques	1 346	1327	1159	3 832
Personnes Morales	579	640	605	1 824
Total	1 925	1 967	1 764	5 656
Assujettis aux Impôts et taxes	999	1 151	1 046	3 196

Source :OBR

L'immatriculation concerne les personnes physiques et les personnes morales. Au cours du quatrième trimestre 2021, 5 656 contribuables ont été immatriculés. Sur le total des contribuables immatriculés pendant la période

sous analyse, 68% sont des personnes physiques tandis que les personnes morales représentent 29%. Le nombre de contribuables assujettis aux différents types d'impôts représentent

IV.2. Immatriculations des véhicules

A côté de l'immatriculation des contribuables, la Direction en charge de l'immatriculation s'occupe également de l'immatriculation des différentes opérations liées aux engins, entre autres les nouvelles immatriculations par l'octroi des

plaques et cartes roses, les transferts, les changements d'usage, mises hors usage. Pour le 4^{ème} trimestre 2021, les nouvelles immatriculations des véhicules par type d'engin sont illustrées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 20: Effectif des véhicules immatriculés au quatrième trimestre 2021

Type d'engin	Octobre	Novembre	Décembre	Total T4_2021	Part
BUS	6	15	24	45	1,05%
CAMION	88	81	104	273	6,34%
CAMIONNETTE	29	37	43	109	2,53%
JEEP	122	109	108	339	7,87%
ENGIN DE CHANTIER	1	3	5	9	0,21%
MACHINE AGRICOLE	2	-	-	2	0,05%
TRACTEUR	2	2	3	7	0,16%
TRAILER	10	15	4	29	0,67%
MINIBUS	14	24	16	54	1,25%
MOTO	702	866	634	2 202	51,15%
MOTO TRICYCLE	82	69	81	232	5,39%
VOITURE	300	426	278	1 004	23,32%
TOTAL	1 358	1 647	1 300	4 305	100,00%

Source :Base de données extraites dans VRMS

Les données contenues dans ce tableau montrent que ce sont les motos qui sont immatriculées en grande partie,

suivi des voitures, des jeeps et des camions dans les proportions respectives de 51,2% ; 23,3% ; 7,9% et 6,3%.



IV.3. Collecte des recettes

L'Office Burundais des Recettes a pour principale mission de faire la collecte et le recouvrement des impôts et autres droits et taxes sur tout le territoire national. Il lui est également assigné la tâche de préparer et publier les rapports et statistiques relatifs au recouvrement des recettes et aux

échanges commerciaux. Dans cette partie, les recettes collectées au cours du quatrième trimestre 2021 sont présentées. Celles-ci ont été collectées au niveau des départements opérationnels à savoir le Commissariat des Taxes internes (CTI) et le Commissariat des Douanes et Accises (CDA).

IV.3.1. Performance dans la collecte des recettes

La collecte des recettes pour le quatrième trimestre 2021 a été performante. L'indice de performance est de 106,4%. Pour les départements opérationnels, la performance de la collecte est de l'ordre de 108,2% et 104,3% respectivement pour le Com-

missariat des Taxes Internes et le Commissariat des Douanes et Accises. Les recettes qui ont été collectées par l'OBR mensuellement ainsi que leur niveau de performance sont renseignées dans le tableau suivant :

Tableau 21: Performance de la collecte des recettes au 4^{ème} trimestre 2021(En MillionsBIF)

	Départements	Oct-21	Nov-21	Dec 2021	T4 2021
Réalizations	CTI	60 793,6	46 992,8	62 644,4	170 430,8
	CDA	47 407,3	46 256,8	48 767,5	142 431,6
	Total	108 200,9	93 249,6	111 411,9	312 862,4
Prévisions	CTI	51 035,8	43 841,1	62 607,2	157 484,0
	CDA	45 168,8	44 368,2	47 006,1	136 543,1
	Total	96 204,6	88 209,2	109 613,3	294 027,1
Performance	CTI	119,1%	107,2%	100,1%	108,2%
	CDA	105,0%	104,3%	103,7%	104,3%
	Total	112,5%	105,7%	101,6%	106,4%

Source : OBR

IV.3.2. Croissance de la collecte des recettes

✓ Une croissance des recettes de plus de 11% est observée.

collectées au quatrième trimestre 2021 ont connu une augmentation globale de 11,4% dont 14,9% au CTI et 7,4% au CDA.

Comparativement à la même période de 2020, les recettes

Tableau 22 : Croissance de la Collecte des recettes au quatrième trimestre 2021 (en milliards BIF)

	Départements	Octobre	Novembre	Décembre	T4 2021
Collecte de 2020	CTI	49 632,0	41 542,3	57 125,4	148 299,8
	CDA	42 854,2	42 564,1	47 152,1	132 570,4
	Total	92 486,3	84 106,4	104 277,5	280 870,2
Collecte de 2021	CTI	60 793,6	46 992,8	62 644,4	170 430,8
	CDA	47 407,3	46 256,8	48 767,5	142 431,6
	Total	108 200,9	93 249,6	111 411,9	312 862,4
Croissance	CTI	22,5%	13,1%	9,7%	14,9%
	CDA	10,6%	8,7%	3,4%	7,4%
	Total	17,0%	10,9%	6,8%	11,4%

Source : OBR



ANNEXES

Annexe 1 : Principaux produits importés au quatrième trimestre 2021 (En millions de BIF)

HS4	Nom du Produit	T4_2021			T4_2020			Variation en %
		Valeur	Part en %	Rang	Valeur	Part en %	Rang	
2710	Produits Pétroliers	95 896,7	18,3	1 ^{er}	50 307,7	12,0	1 ^{er}	90,6
7209	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés	26 382,6	5,0	2 ^{ème}	4 777,4	1,1	15 ^{ème}	452,2
2523	Ciment	24 227,8	4,6	3 ^{ème}	14 707,5	3,5	5 ^{ème}	64,7
8703	Voitures de tourisme et autres véhicules automobiles	20 560,7	3,9	4 ^{ème}	21 877,6	5,2	3 ^{ème}	-6,0
3004	Médicaments	20 285,5	3,9	5 ^{ème}	25 549,2	6,1	2 ^{ème}	-20,6
3002	Vaccins pour la médecine humaine	17 252,9	3,3	6 ^{ème}	5 960,0	1,4	11 ^{ème}	189,5
8704	Véhicules de transports des marchandises	12 804,8	2,4	7 ^{ème}	10 993,6	2,6	7 ^{ème}	16,5
3103	Engrais minéraux ou chimiques phosphatés.	12 532,9	2,4	8 ^{ème}	20 107,4	4,8	4 ^{ème}	-37,7
1001	Froment (blé) et méteil.	9 190,6	1,8	9 ^{ème}	13 102,2	3,1	6 ^{ème}	-29,9
3822	Réactifs de diagnostic ou de laboratoire	8 863,9	1,7	10 ^{ème}	2 822,9	0,7	34 ^{ème}	214,0
7214	Barres en fer ou en aciers non alliés	8 524,1	1,6	11 ^{ème}	3 130,4	0,7	26 ^{ème}	172,3
8517	Postes téléphoniques d'usagers	6 609,3	1,3	12 ^{ème}	3 290,3	0,8	22 ^{ème}	100,9
3923	Articles de transport ou d'emballage, en matières plastiques	6 581,2	1,3	13 ^{ème}	3 296,3	0,8	21 ^{ème}	99,7
2106	Préparations alimentaires non dénommées ni comprises ailleurs.	6 544,4	1,3	14 ^{ème}	1 463,4	0,3	61 ^{ème}	347,2
6309	Articles de friperie	6 392,6	1,2	15 ^{ème}	5 746,1	1,4	13 ^{ème}	11,2
1701	Sucres	5 581,7	1,1	16 ^{ème}	8 714,4	2,1	8 ^{ème}	-35,9
4011	Pneumatiques neufs, en caoutchouc.	5 293,6	1,0	17 ^{ème}	3 947,5	0,9	17 ^{ème}	34,1
7210	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur de 600 mm ou plus, plaqués ou revêtus.	5 261,2	1,0	18 ^{ème}	6 070,2	1,4	9 ^{ème}	-13,3
Principaux produits		298 786,6	57,1		205 864,1	49,0		45,1
Autres		224 602,6	42,9		214 623,0	51,0		4,6
Total des importations		523 389,2	100,0		420 487,1	100,0		24,5

Source : Base de données Asycuda World et bases complémentaires



Annexe 2 : Evolution de la valeur des importations et exportations pour la période 2018-2021 (en millions de BIF)

Periode	Exportations des produits locaux	Reexportations	Exportations temporaires	Exportations total	Importations	Total des échanges	Balance commerciale	Taux de couverture
T1 2018	124 024,00	3 942,70	146,1	128 112,80	361 445,40	489 558,10	-233 332,60	35,4
T2 2018	54 762,80	5 016,20	167,7	59 946,70	320 499,40	380 446,10	-260 552,70	18,7
T3 2018	56 947,40	11 555,40	239,4	68 742,20	370 630,20	439 372,40	-301 888,10	18,5
T4 2018	58 801,70	5 652,70	26,9	64 481,30	362 111,60	426 592,90	-297 630,40	17,8
TOTAL 2018	294 535,80	26 167,10	580	321 282,90	1414 686,70	1 735 969,6	-1 093 403,80	22,7
T1 2019	58 626,00	5 064,60	5 801,70	69 492,30	397 130,30	466 622,60	-327 638,00	17,5
T2 2019	90 926,30	8 152,30	35,5	99 114,20	368 495,40	467 609,50	-269 381,20	26,9
T3 2019	94 085,80	4 987,60	106,8	99 180,20	436 619,00	535 799,20	-337 438,80	22,7
T4 2019	63 256,00	3 397,40	46,9	66 700,30	436 205,70	502 906,00	-369 505,40	15,3
TOTAL 2019	306 894,10	21 601,90	5 990,90	334 487,00	1638 450,30	1 972 937,30	-1 303 963,40	20,4
T1 2020	42 725,30	4 316,90	3 721,90	50 764,10	433 885,80	484 649,90	-383 121,70	11,7
T2 2020	25 810,30	3 077,20	2 058,00	30 945,40	416 251,30	447 196,70	-385 305,90	7,4
T3 2020	140 093,30	3 769,90	2 694,70	146 557,90	471 657,50	618 215,40	-325 099,60	31,1
T4 2020	74 823,10	4 281,10	3 444,40	82 548,60	420 487,10	503 035,70	-337 938,50	19,6
TOTAL 2020	283 451,90	15 445,10	11 919,00	310 816,00	1742 281,70	2 053 097,70	-1 431 465,70	17,8
T1 2021	58 711,90	4 716,40	2 787,40	66 215,70	461 175,10	527 390,80	-394 959,40	14,4
T2 2021	31 046,57	5 184,29	3 539,55	39 770,42	506 482,13	546 252,55	-466 711,71	7,8
T3_2021	42 639,03	3 253,09	5 095,01	50 987,13	544 217,25	595 204,38	-493 230,12	9,4
T4_2021	149 433,14	3 843,48	5 566,65	158 843,26	523 389,18	682 232,44	-364 545,92	30,3
TOTAL 2021	281 830,63	16 997,26	16 988,60	315 816,51	2035 263,66	2 351 080,17	-1 719 447,16	15,5

Annexe 3 : Importations et exportations par produit CTCI 4 à 3 positions

EXPORTATIONS		CODE CTCI	NOMENCLATURE CTCI_4	IMPORTATIONS	
Valeur	%			Valeur	%
149 433,1	100,0		523 389,2	100,0	
5,7	0,0	001	Animaux vivants autres que ceux aquatiques	1 033,6	0,2
-	-	011	Viande des animaux de l'espèce bovine	1,5	0,0
-	-	012	Autres viandes et abats comestibles	67,7	0,0
-	-	016	Viandes et abats comestibles salés, fumés; farines et poudres	0,1	0,0
-	-	017	Préparations de viandes et d'abats, n.d.a.	41,2	0,0
0,3	0,0	022	Lait et produits laitiers (sauf beurre, fromages)	296,9	0,1
-	-	023	Beurre et autres matières grasses du lait	7,7	0,0
-	-	024	Fromages et caillebotte	57,0	0,0
-	-	025	Oeufs d'oiseaux et jaunes d'oeufs frais, blanc d'oeuf	74,2	0,0
0,3	0,0	034	Poissons frais, vivants ou morts, réfrigérés ou congelés	174,1	0,0
-	-	035	Poissons séchés, salés, fumés	1 721,6	0,3
-	-	036	Crustacés, mollusques et invertébrés aquatiques	1,4	0,0
-	-	037	Préparations ou conserves de poisson, n.d.a.	15,5	0,0
0,4	0,0	041	Froment (dont épeautre) et méteil non moulus	9 190,6	1,8



EXPORTATIONS		CODE CTCI	NOMENCLATURE CTCI_4	IMPORTATIONS	
Valeur	%			Valeur	%
149 433,1	100,0				523 389,2
-	-	042	Riz	4 814,0	0,9
-	-	043	Orge non mondée	-	-
-	-	044	Maïs non moulu	76,0	0,0
0,1	0,0	045	Céréales non moulues (sauf froment, riz, orge, maïs)	1 510,0	0,3
2 284,4	1,5	046	Semoules	26,8	0,0
0,5	0,0	047	Autres semoules et farines de céréales	38,6	0,0
7,7	0,0	048	Préparations; céréales, féculs de fruit ou légume	2 905,3	0,6
17,8	0,0	054	Légumes, frais, réfrigérés, conservés, séchés	2 193,0	0,4
9,3	0,0	056	Préparations ou conserves de légumes, n.d.a.	1 716,8	0,3
458,1	0,3	057	Fruits (sauf oléagineux), frais ou secs	101,6	0,0
0,0	0,0	058	Préparations et conserves de fruits (sauf jus)	13,4	0,0
46,6	0,0	059	Jus de fruits, non fermentés, sans alcool	196,7	0,0
563,1	0,4	061	Sucres, mélasses et miel	5 588,1	1,1
18,2	0,0	062	Sucreries	2 431,8	0,5
26 368,8	17,6	071	Café et succédanés du café	15,1	0,0
-	-	072	Cacao	2,0	0,0
-	-	073	Chocolat et autres préparations du cacao, n.d.a.	84,5	0,0
11 623,7	7,8	074	Thé et maté	7,5	0,0
1,5	0,0	075	Épices	765,6	0,1
268,7	0,2	081	Nourriture pour animaux (sauf céréales non moulues)	285,2	0,1
-	-	091	Margarine et graisses culinaires	283,7	0,1
1,0	0,0	098	Produits et préparations alimentaires	8 055,5	1,5
72,2	0,0	111	Boissons non alcooliques, n.d.a.	615,0	0,1
4 115,8	2,8	112	Boissons alcooliques	3 330,1	0,6
-	-	121	Tabacs non manufactures et déchets de boisson	-	-
3 090,4	2,1	122	Tabacs manufacturés	2 409,1	0,5
26,4	0,0	211	Cuirs et peaux (sauf pelletteries), bruts	-	-
-	-	212	Pelletteries brutes autres que ceux du groupe 211	-	-
-	-	222	Graines et fruits oléagineux (sauf farines)	309,0	0,1
-	-	223	Graines et fruits oléagineux (dont farines, n.d.a.)	1,1	0,0
-	-	231	Caoutchouc naturel, balata, guayule, etc., formes primaires.	-	-
-	-	232	Caoutchouc synthétique	-	-
-	-	244	Liège naturel brut et déchets (dont blocs, feuilles)	-	-
-	-	245	Bois de chauffage (sauf déchets), charbon de bois	0,4	0,0
-	-	246	Bois en plaquettes, particules, déchets de bois	-	-
-	-	247	Bois bruts ou équarris	-	-
-	-	248	Bois simplement travaillés	5,8	0,0
-	-	251	Pâtes à papier et déchets de papier	0,9	0,0
-	-	261	Soie	-	-
5,3	0,0	263	Coton	3,2	0,0



EXPORTATIONS		CODE CTCI	NOMENCLATURE CTCI_4	IMPORTATIONS	
Valeur	%			Valeur	%
149 433,1	100,0			523 389,2	100,0
-	-	264	Jute, fibres textiles libériennes, n.d.a., déchets	-	-
-	-	265	Fibres textiles végétales (sauf coton, jute); déchets	-	-
-	-	266	Fibres synthétiques discontinues, pour filature	1,7	0,0
-	-	267	Autres fibres textiles synthétiques, pour filature; déchets	-	-
-	-	268	Laines et autres poils (dont rubans de laine)	-	-
41,2	0,0	269	Articles d'Habillement et autres articles textiles usagés, chiffons	6 394,3	1,2
-	-	272	Engrais bruts (sauf ceux de la division 56)	0,1	0,0
-	-	273	Pierres, sables et graviers	4 058,0	0,8
-	-	274	Soufre et pyrite de fer non grillées	-	-
-	-	277	Abrasifs naturels, n.d.a. (dont diamants industriels)	-	-
0,6	0,0	278	Autre minéraux bruts	2 770,5	0,5
-	-	281	Minerais de fer et leurs concentrés	-	-
-	-	282	Déchets et débris de fer, fonte, acier; lingots	73,5	0,0
-	-	283	Minerais de cuivre et concentrés	-	-
-	-	284	Minerais de nickel et concentrés; mattes, etc.	-	-
-	-	285	Minerais d'aluminium et concentrés (dont alumine)	-	-
-	-	286	Minerais d'uranium ou de thorium et concentrés	-	-
13 569,7	9,1	287	Minerais de métaux communs et concentrés, n.d.a.	7,2	0,0
9,6	0,0	288	Déchets et débris de métaux communs non ferreux, n.d.a.	79,1	0,0
-	-	289	Minerais de métaux précieux et concentrés	-	-
-	-	291	Matières brutes d'origine animale, n.d.a.	1,4	0,0
12,0	0,0	292	Matières brutes d'origine végétale, n.d.a.	1 144,3	0,2
-	-	321	Houilles, même pulvérisées, mais non agglomérées	460,0	0,1
-	-	322	Briquettes, lignite et tourbe	4,2	0,0
-	-	325	Cokes et semi-cokes de houille, lignite ou tourbe	-	-
-	-	333	Huiles brutes de pétrole ou minéraux bitumineux	1,6	0,0
0,0	0,0	334	Huiles de pétrole ou minéraux bitumineux > 70%	95 896,7	18,3
0,1	0,0	335	Produits résiduels du pétrole, n.d.a., connexes	498,3	0,1
-	-	342	Propane et butane liquéfiés	156,5	0,0
-	-	343	Gaz naturel, même liquéfié	181,9	0,0
-	-	344	Gaz de pétrole et autres hydrocarbures gazeux, n.d.a.	-	-
-	-	345	Gaz de houille, pauvre et similaires (sauf hydrocarbures)	-	-
-	-	351	Énergie électrique	-	-
-	-	411	Huiles et graisses d'origine animale	-	-
-	-	421	Graisses et huiles végétales douces	641,3	0,1
-	-	422	Graisses et huiles végétales, autres que douces	3 030,0	0,6
1,4	0,0	431	Huiles et graisses animales ou végétales, préparées, n.d.a.	649,7	0,1
-	-	511	Hydrocarbures, n.d.a. et dérivés halogènes, nitrosés	187,3	0,0
71,1	0,0	512	Alcools, phénols, dérivés halogénés, sulfonés, nitrosés	2 052,7	0,4



EXPORTATIONS		CODE CTCI	NOMENCLATURE CTCI_4	IMPORTATIONS	
Valeur	%			Valeur	%
149 433,1	100,0			523 389,2	100,0
-	-	513	Acides carboxyliques, anhydrides, halogénures, peroxydes; dérivés	165,3	0,0
-	-	514	Composés à fonctions azotées	734,0	0,1
-	-	515	Composés organo-inorganiques, hétérocycliques; sels	1 087,6	0,2
-	-	516	Autres produits chimiques organiques	124,8	0,0
2,6	0,0	522	Produits chimiques inorganiques : éléments, oxydes, sels	1 312,9	0,3
42,6	0,0	523	Sels et persels métalliques des acides inorganiques	582,4	0,1
-	-	524	Autres produits chimiques inorganiques, composés	4,3	0,0
-	-	525	Matières radioactives et produits associés	-	-
0,1	0,0	531	Matières colorantes organiques synthétiques; préparations, laques	710,7	0,1
-	-	532	Extraits pour teinture et tannage	6,6	0,0
1,9	0,0	533	Pigments, peintures, vernis et produits connexes	2 494,7	0,5
-	-	541	Produits médicaux et pharmaceutiques (sauf 542)	17 434,8	3,3
-	-	542	Médicaments pour médecine humaine ou vétérinaire	20 316,0	3,9
-	-	551	Huiles essentielles, produits de parfumerie, confiserie	214,1	0,0
2,1	0,0	553	Produits de parfumerie, toilette; préparations	3 717,7	0,7
238,5	0,2	554	Savons, produits d'entretien et détergents	2 214,7	0,4
-	-	562	Engrais (autres que ceux du groupe 272)	13 729,2	2,6
-	-	571	Polymères de l'éthylène, sous formes primaires	1 121,0	0,2
-	-	572	Polymères du styrène, sous formes primaires	120,5	0,0
-	-	573	Oléfines halogènes, sous forme primaire	613,4	0,1
-	-	574	Polyéthers et résines époxydes, polyesters	2 859,7	0,5
-	-	575	Autres matières plastiques, sous formes primaires	2 133,1	0,4
-	-	579	Déchets, rognures et débris de matières plastiques	6,8	0,0
9,5	0,0	581	Tubes et tuyaux en matières plastiques	1 148,4	0,2
-	-	582	Plaques, feuilles, rubans en matières plastiques	1 061,1	0,2
-	-	583	Monofilaments en plastiques (coupe transversale > 1mm)	70,1	0,0
0,6	0,0	591	Insecticides et produits similaires, conditionnés pour la vente au détail	2 879,7	0,6
4,8	0,0	592	Amidons et féculés, gluten de froment; albumines	512,2	0,1
-	-	593	Explosifs et articles de pyrotechnie	301,7	0,1
0,1	0,0	597	Additifs pour huiles minérales	131,8	0,0
30,1	0,0	598	Produits chimiques divers, n.d.a.	9 842,6	1,9
-	-	599	Produits résiduels des industries chimiques ou des industries connexes	-	-
44,4	0,0	611	Cuirs et peaux préparés	52,7	0,0
-	-	612	Ouvrages en cuir, n.d.a.; articles de bourrellerie	0,1	0,0
-	-	613	Pelletteries tannées ou apprêtées (sauf 8483)	-	-
0,5	0,0	621	Produits en caoutchouc (pâtes, plaques, tubes, etc.)	36,2	0,0



EXPORTATIONS		CODE CTCI	NOMENCLATURE CTCI_4	IMPORTATIONS	
Valeur	%			Valeur	%
149 433,1	100,0			523 389,2	100,0
5,5	0,0	625	Pneumatiques en caoutchouc	5 403,4	1,0
-	-	629	Ouvrages en caoutchouc	843,5	0,2
-	-	633	Ouvrages en liège	-	-
4,5	0,0	634	Placage, contre-plaqué et autres bois travaillés, n.d.a.	838,7	0,2
-	-	635	Ouvrages en bois, n.d.a.	133,0	0,0
0,0	0,0	641	Papiers et cartons	1 490,5	0,3
-	-	642	Papiers et cartons découpés	2 794,6	0,5
-	-	651	Fils textiles	140,3	0,0
135,0	0,1	652	Tissus de coton (sauf petites largeurs ou spéciaux)	3 918,7	0,7
-	-	653	Tissus en matières textiles synthétiques ou artificielles	272,8	0,1
-	-	654	Autres tissus	5,4	0,0
3,2	0,0	655	Étoffes de bonneterie (dont velours), n.d.a.	16,0	0,0
-	-	656	Tulles, dentelles et autres articles de mercerie	54,2	0,0
7,8	0,0	657	Fils spéciaux, tissus spéciaux et produits connexes	376,3	0,1
9,6	0,0	658	Articles en matières textiles, n.d.a.	11 954,1	2,3
1,5	0,0	659	Revêtements de sols, etc.	265,0	0,1
10,2	0,0	661	Chaux, matériaux de construction fabriqués (sauf argile, verre)	24 435,5	4,7
3,4	0,0	662	Matériaux de construction réfractaires, en argile	2 796,1	0,5
1,6	0,0	663	Articles minéraux manufacturés, n.d.a.	336,2	0,1
19,8	0,0	664	Verre	515,5	0,1
-	-	665	Ouvrages en verre	2 857,2	0,5
3,4	0,0	666	Poterie	237,1	0,0
-	-	667	Perles fines ou de culture, pierres gemmes et similaires	0,6	0,0
-	-	671	Fonte, fer spongieux, poudres de fer et d'acier	-	-
-	-	672	Lingots et autres formes primaires en fer ou acier	677,7	0,1
-	-	673	Produits laminés plats, en fer ou aciers non alliés	26 899,3	5,1
2 690,5	1,8	674	Produits laminés plats, fer, aciers non alliés, zingués	5 445,3	1,0
0,7	0,0	675	Produits laminés plats, en aciers alliés	4,4	0,0
1 439,8	1,0	676	Barres, profilés en fer ou acier (dont palplanches)	15 878,3	3,0
-	-	677	Rails et autres éléments de voies ferrées, fer, acier	7,4	0,0
0,2	0,0	678	Fils de fer ou d'acier	339,6	0,1
15,7	0,0	679	Tubes, profilés creux et accessoires, fer ou acier	3 863,5	0,7
-	-	681	Argent, platine et métaux de la mine du platine	-	-
-	-	682	Cuivre	170,2	0,0
-	-	683	Nickel	-	-
12,6	0,0	684	Aluminium	412,4	0,1
-	-	685	Plomb	-	-
-	-	686	Zinc	0,0	0,0



EXPORTATIONS		CODE CTCI	NOMENCLATURE CTCI_4	IMPORTATIONS	
Valeur	%			Valeur	%
149 433,1	100,0			523 389,2	100,0
-	-	687	Étain	0,0	0,0
-	-	689	Autres métaux communs non ferreux utilisés en métallurgie	-	-
3,5	0,0	691	Constructions et parties, n.d.a., en fonte, fer, acier	3 533,7	0,7
0,4	0,0	692	Récipients métalliques pour stockage ou transport	761,9	0,1
11,5	0,0	693	Ouvrages en fils métalliques (sauf électriques), grillages	350,7	0,1
1,6	0,0	694	Pointes, vis, écrous, boulons, clous et similaires	1 294,0	0,2
0,0	0,0	695	Outils à main et outils pour machines	672,6	0,1
-	-	696	Coutellerie	142,0	0,0
2,0	0,0	697	Articles d'économie domestique en métaux communs, n.d.a.	422,3	0,1
4,5	0,0	699	Articles manufacturés en métaux communs, n.d.a.	3 927,8	0,8
-	-	711	Chaudières à vapeur, auxiliaires, parties et pièces	33,7	0,0
-	-	712	Turbines à vapeur, parties, pièces détachées, n.d.a.	270,8	0,1
5,1	0,0	713	Moteurs à explosion ou à combustion interne, n.d.a.	406,9	0,1
-	-	714	Moteurs et machines motrices, non électrique, n.d.a.	1,7	0,0
-	-	716	Appareils électriques rotatifs, pièces détachées, n.d.a.	3 922,6	0,7
-	-	718	Moteurs et machines motrices, pièces, parties, n.d.a.	2 064,6	0,4
1,2	0,0	721	Machines agricoles (sauf tracteurs), parties, pièces	2 651,0	0,5
-	-	722	Tracteurs (sauf 74414 et 74415)	9,8	0,0
-	-	723	Appareils, matériel de génie civil et construction	6 146,3	1,2
-	-	724	Machines pour industrie textile, cuir et peaux, n.d.a.	1 488,3	0,3
-	-	725	Machines pour pâte à papier et papier; parties, pièces	184,6	0,0
-	-	726	Machines pour imprimerie, brochage, reliure; parties	391,7	0,1
-	-	727	Machines pour industrie alimentaire	547,0	0,1
-	-	728	Autres machines pour industries particulières, n.d.a.	2 185,2	0,4
-	-	731	Machines-outils travaillant par enlèvement de matière	28,3	0,0
-	-	733	Machines pour travail des métaux (sans enlèvement)	1 845,0	0,4
-	-	735	Pièces, n.d.a., des machines des groupes 731 et 733	789,8	0,2
-	-	737	Machines pour travail des métaux, n.d.a.; pièces détachées	109,4	0,0
-	-	741	Appareils de chauffage et de réfrigération, n.d.a.	949,2	0,2
0,4	0,0	742	Pompes pour liquides	1 163,5	0,2
-	-	743	Pompes (sauf pour liquides), compresseurs; ventilateurs	1 241,1	0,2
-	-	744	Équipement mécanique de manutention, pièces, n.d.a.	2 918,9	0,6
-	-	745	Appareils et outils non électriques, pièces, n.d.a.	1 385,7	0,3
-	-	746	Roulements à billes, galets, rouleaux ou aiguilles	52,0	0,0
2,1	0,0	747	Articles de robinetterie, tuyauterie et similaires	815,1	0,2
0,2	0,0	748	Arbres de transmission	822,8	0,2
-	-	749	Parties, non électriques d'appareils mécaniques, n.d.a.	583,0	0,1
-	-	751	Machines et appareils de bureau	1 413,8	0,3



EXPORTATIONS		CODE CTCI	NOMENCLATURE CTCI_4	IMPORTATIONS	
Valeur	%			Valeur	%
149 433,1	100,0			523 389,2	100,0
14,1	0,0	752	Machines automatiques de traitement de l'information, n.d.a.	3 815,8	0,7
4,6	,0	759	Parties et pièces détachées pour groupes 751, 752	507,7	0,1
4,0	0,0	761	Téléviseurs, même combinés à d'autres appareils	943,8	0,2
0,5	0,0	762	Appareils de radiodiffusion, même combinés à d'autres appareils	173,8	0,0
-	-	763	Appareils d'enregistrement ou de reproduction du son	46,5	0,0
4,7	0,0	764	Équipements de télécommunication, n.d.a., et parties	8 316,3	1,6
0,0	0,0	771	Appareils pour production, transformation de l'énergie	2 838,1	0,5
0,5	0,0	772	Appareils pour circuits électriques	3 026,7	0,6
-	-	773	Équipement pour distribution d'électricité, n.d.a.	4 304,0	0,8
-	-	774	Appareils d'électrodiagnostic médicaux ou radiologie	893,3	0,2
0,5	0,0	775	Machines et appareils, à usage domestique, n.d.a.	1 191,4	0,2
0,2	0,0	776	Lampes, tubes cathodiques; diodes; circuits intégrés	253,4	0,0
116,6	0,1	778	Machines et appareils électriques, n.d.a.	2 904,5	0,6
-	-	781	Véhicules automobiles pour transport de personnes	20 560,7	3,9
-	-	782	Véhicules automatiques, transport de marchandises, usages spéciaux	12 873,8	2,5
-	-	783	Véhicules routiers, n.d.a.	1 578,3	0,3
4,7	0,0	784	Partie, pièces détachées des groupes 722, 781, 782, 783	2 168,3	0,4
4,0	0,0	785	Motocycles et cycles	6 573,7	1,3
-	-	786	Remorques et semi-remorques	846,1	0,2
-	-	791	Véhicules et matériel pour chemin de fer	-	-
-	-	792	Aéronefs et matériels connexes	-	-
-	-	793	Navires, bateaux et engins flottants	21,1	0,0
-	-	811	Constructions préfabriquées	0,3	0,0
-	-	812	Appareils sanitaires, plomberie, chauffage, n.d.a.	594,9	0,1
-	-	813	Appareillages d'éclairage, n.d.a.	323,0	0,1
392,6	0,3	821	Meubles et parties; articles de literie, similaires	2 680,5	0,5
187,5	0,1	831	Articles de voyage, sacs à mains et similaires	392,3	0,1
1,4	0,0	841	Articles d'habillement en matières textiles pour hommes	57,6	0,0
0,2	0,0	842	Articles d'habillement en matières textiles pour femmes	61,9	0,0
-	-	843	Articles d'habillement, en bonneterie pour hommes	58,7	0,0
1,5	0,0	844	Articles d'habillement, en bonneterie pour femmes	32,8	0,0
3,0	0,0	845	Vêtements en matières textiles, n.d.a.	1 351,0	0,3
-	-	846	Accessoires du vêtement en matières textiles	129,0	0,0
4,3	0,0	848	Vêtements et accessoires en matières non textiles	3 536,5	0,7
2,7	0,0	851	Chaussures	2 534,2	0,5
-	-	871	Appareils et instruments d'optique, n.d.a.	77,9	0,0
-	-	872	Appareils, n.d.a. pour médecine, art dentaire, etc.	3 085,6	0,6



EXPORTATIONS		CODE CTCI	NOMENCLATURE CTCI_4	IMPORTATIONS	
Valeur	%			Valeur	%
149 433,1	100,0			523 389,2	100,0
0,1	0,0	873	Compteurs et instruments de mesure, n.d.a.	24,9	0,0
-	-	874	Appareils et instruments de mesure, contrôle, n.d.a.	2 419,7	0,5
-	-	881	Appareils et équipement photographiques, n.d.a.	445,9	0,1
-	-	882	Fournitures cinématographiques et photographiques	6,2	0,0
-	-	883	Films cinématographiques, impressionnés, développés	-	-
-	-	884	Éléments d'optique et articles de lunetterie, n.d.a.	101,8	0,0
-	-	885	Horlogerie	41,2	0,0
-	-	891	Armes et munitions	-	-
0,9	0,0	892	Imprimés	4 231,3	0,8
1 024,5	0,7	893	Ouvrages, n.d.a., en matières plastiques	9 335,8	1,8
-	-	894	Jouets, jeux et articles pour sports et divertissements	504,2	0,1
3,8	0,0	895	Articles de papeterie, fournitures de bureau, n.d.a.	527,4	0,1
0,5	0,0	896	Objets d'art, de collection et d'antiquité	24,9	0,0
-	-	897	Articles de bijouterie et d'orfèvrerie, n.d.a.	11,2	0,0
0,6	0,0	898	Instruments de musique; disques, bandes et similaires	641,0	0,1
17,3	0,0	899	Autres articles manufacturés divers	910,1	0,2
		911	Colis postaux non classés par categorie		
-	-	931	Opérations spéciales et articles spéciaux non classés par catégorie	-	-
-	-	961	Monnaies n'ayant pas cours légal	-	-
80 170,5	53,6	971	Or, à usage non monétaire	-	-



Equipe de rédaction

Coordination Générale

Commissaire Général de l'OBR
Jean Claude MANIRAKIZA

Coordination Technique

Directeur de la Planification
Stratégique et Etudes

Damas BAKURANIMANA

Chef de Service Statistique a.i.

Yvette UWIMANA

Equipe d'Analyse et de Rédaction

Yvette UWIMANA & Venuste NSABERUGIRA

Design

Edine NSABIMANA



